

FINANCES**Budget primitif 2014**

1/ Budget Ville

Programme d'emprunt 2014

2/ Budget annexe d'assainissement

3/ Budget annexe du chauffage urbain

4/ Budget annexe de la restauration municipale

5/ Budget annexe aide à domicile

6/ Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

7/ Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

8/ Budget annexe du cinéma municipal « Le Luxy »

9/ Budget annexe du service public d'élimination des déchets

10/ Vote des taux de fiscalité directe locale

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

Cette année, le vote du budget communal s'inscrit dans un contexte d'incertitude et d'inquiétude financière et institutionnelle.

Le nouveau premier ministre dans son discours de politique générale a confirmé la réduction des dépenses publiques de 50Mds€ sur la période 2015-2017, « effort qui sera partagé par tous ». A ce jour, seule l'origine de 39Mds€ est précisée :

- 19Mds€ pour l'Etat et ses agences,
- 10Mds€ pour l'assurance maladie,
- 10Mds€ pour les collectivités.

Cet effort de 10Mds€ pour la période 2015-2017 devrait pour l'essentiel porter sur les dotations d'Etat et succèdera à une première baisse de 1,5Md€ pour 2014.

En ce qui concerne « le mille-feuille territorial », le chef du gouvernement a indiqué quatre changements majeurs :

- la diminution de la moitié des régions d'ici à 2017,
- la suppression des Conseils généraux à l'horizon de 2021,
- une nouvelle carte de l'intercommunalité qui entrerait en vigueur en 2018,
- la suppression de la clause de compétence générale.

Pour mémoire la loi de finances 2014 adoptée fin décembre est caractérisée par :

- une hypothèse de croissance à +0,9%,
- une inflation prévisionnelle à 1,3%,
- une réduction du déficit public à 3,6% du PIB¹ pour 2014, avec un objectif de 2,8% en 2015,
- une dette publique qui devrait atteindre 95,1% du PIB,
- une diminution des dépenses publiques et des dotations de l'Etat aux collectivités locales (pour rappel 1,5Md€ en 2014).

A Ivry, le budget 2014 sera un budget de transition entre deux mandats et pourrait être ajusté par une prochaine décision modificative.

Bien que contraint par la volonté de l'Etat de faire participer les collectivités locales aux efforts de redressement des finances publiques, il a été élaboré avec le souci de préserver les équilibres budgétaires et permettre à la nouvelle équipe de mettre rapidement en œuvre les priorités du programme de la mandature.

Les traductions budgétaires en fonctionnement comme en investissement sont présentées ci-après.

Par souci de lisibilité, dans chaque section, seront donnés à la fois les montants réglementaires et les montants correspondants retraduits en termes de représentation financière.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget réglementaire de la ville comprend le budget principal et les budgets annexes présentés ci-dessous en dépenses et recettes.

<i>Budget</i>	<i>Dépenses 2014</i>	<i>Recettes 2014</i>
Budget principal	132 458 808	140 561 119
Budget annexe de la restauration municipale	603 262	603 262
Budget annexe de l'assainissement	252 300	958 702
Budget annexe du chauffage urbain	54 000	54 000
Budget annexe du service de l'aide à domicile	2 085 554	2 085 554
Budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique	1 261 699	1 261 699
Budget annexe du service des soins infirmiers	610 382	610 382
Budget annexe du cinéma municipal le Luxy	716 599	716 599
Budget annexe du service public d'élimination des déchets	6 387 690	6 395 194

En termes de représentation financière qui se traduit par des corrections entre section d'investissement et de fonctionnement et selon la vision consolidée du budget, les dépenses s'élèvent à 124 903 862€ et les recettes à 140 793 577€.

¹ PIB : Produit intérieur brut

Pour tenir compte des contraintes, les propositions de dépenses des services ont été travaillées sur la base des crédits consommés en 2012. Elles veillent à la poursuite des activités sans renoncer au niveau de service rendu à la population et en maintenant une attention particulière pour les plus fragilisés.

Parmi les dépenses, 82M€ sont consacrés aux dépenses de personnel, 34 173 126€ aux dépenses de gestion des services, 3 973 010€ aux subventions associatives et 4 757 726€ aux contingents et participations.

Il est à noter que ce budget primitif ne comporte pas de prévision relative à une refonte des rythmes scolaires, aucune hypothèse n'étant arrêtée.

En revanche, une provision de 170 000€ doit être abondée pour un contentieux qui oppose la Commune à la SCI 29 Pasteur. En effet, il convient de constituer une provision, dès qu'il apparaît un risque de nature à conduire la Commune à verser une somme d'argent significative.

En ce qui concerne les recettes, les impositions directes et les ressources venant en substitution de la taxe professionnelle non transférées à la communauté d'agglomération sont prévues à hauteur de 61 213 335€. Le montant de la dotation globale de fonctionnement est de 11 051 150€.

L'attribution de compensation est évaluée à 43 334 823€.

Les montants des mesures de péréquation horizontale sont estimés à 802 975€ pour le fonds spécifique à la Région Ile-de-France et à 405 402€ pour le fonds national relatif aux recettes fiscales communales et intercommunales.

Il est à noter que la commune disposera en 2014 de 1,6 M€ de recettes exceptionnelles dues :

- au remboursement par la CASA (Communauté d'agglomération Seine Amont) des prestations de préfiguration de la création d'un établissement de coopération intercommunale pour 43 700€,
- au reversement de 160 769€ par l'Etat du fait d'une erreur dans les calculs du prélèvement au fonds de péréquation intercommunale en 2013,
- au reversement de taxe foncière indûment prélevée sur le patrimoine communal au titre des années 2007 à 2013 pour 1,4M€.

Ces recettes n'étant pas récurrentes, il est proposé de les affecter à la baisse de l'emprunt et à la préservation de la situation budgétaire des exercices ultérieurs.

La charge de la dette en intérêts est de 3,3M€.

(le détail de l'équilibre budgétaire est donné en annexe 1)

(le détail des dépenses/recettes de fonctionnement par service est donné en annexe 2)

A – Les dépenses et les recettes des services

➤ Direction des ressources humaines

L'évolution des dépenses de personnel est fixée à + 3% en 2014, soit un budget global de 82M€. Cette évolution s'appuie principalement sur la reconduction des dépenses constituant le coût actuel de la masse salariale, avec une progression automatique correspondant au GVT², à hauteur de + 0,8%.

A cela s'ajoute les nouveaux besoins induits par des développements déjà actés, à savoir l'ouverture de la crèche Rosa Bonheur, de l'école Rosa Parks, l'extension du stationnement payant au Petit-Ivry et la création du centre social sur le quartier Pierre et Marie Curie.

Par ailleurs, devront être intégrées dans cette évolution les dépenses supplémentaires engendrées par les mesures gouvernementales prévues pour 2014 (augmentation des cotisations CNRACL³, des indices de rémunération des catégories C, du SMIC⁴...), ainsi que les conséquences de la réforme des rythmes scolaires, l'ensemble pour un montant prévisionnel de plus d'1,5M€.

Comme en 2013, ces mesures nouvelles à intégrer vont nécessairement influencer sur les perspectives financières de la ville en la matière dans un contexte déjà très contraint, ce qui implique une forte maîtrise de l'évolution du budget du personnel, par une gestion rigoureuse et partagée de la masse salariale.

A cet effet, il est impératif de poursuivre et de développer les démarches engagées tendant à modifier l'organisation du travail dans les services et directions (mutualisations de moyens, évolutions d'organisations, interrogations sur certaines missions...), et à optimiser les modes de gestion des dépenses de personnel (maîtrise des recrutements, limitation des remplacements, efforts sur le repositionnement des agents en reclassement, revisite des modalités internes de gestion de la masse salariale...), tout en s'assurant de disposer des compétences nécessaires.

Dans ce cadre, la direction des ressources humaines continuera d'accompagner les services et les agents sur les recrutements, mobilités, formations et déroulements de carrière dans le cadre d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à affiner et développer.

Hors masse salariale, les crédits dédiés à la formation professionnelle seront essentiellement consacrés à la mise en œuvre du plan de formation triennal, avec un effort particulier sur la poursuite du dispositif de consolidation des savoirs de base et des acquis professionnels, du dispositif de formation des encadrants, et sur les formations destinées à la prévention des risques professionnels et à la mise à jour des agréments professionnels règlementaires.

² GVT : Glissement vieillesse technicité

³ CNRACL : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales

⁴ SMIC : Salaire minimum de croissance

En matière de santé, les crédits destinés à l'amélioration des conditions de travail et notamment à la réalisation d'actions de prévention (études ergonomiques sur postes de travail, achat de matériels spécifiques) sont globalement reconduits. Concernant l'action sociale, le budget intègre la poursuite des aides octroyées en 2013 à destination des agents en difficultés ou en situation de handicap (participation mutuelle, CESU⁵) et la mise en œuvre sur 2014 des aides exceptionnelles de secours.

➤ **Direction de la communication**

Les dépenses de fonctionnement de la direction de la communication, composée de 6 services très diversifiés, affichent un budget prévisionnel 2014 de 2 837 021€, en baisse pour la quatrième année consécutive.

Cette baisse budgétaire proposée a fait l'objet d'une étude transversale avec les directions et services de l'administration communale, pour « coller » au plus près des besoins exprimés, en cohérence avec les axes de la valorisation de la politique municipale.

Pour le budget du *service courrier*, une baisse de 25 000€ par rapport au budget primitif 2013 est à prendre en compte, liée à la mise en place d'un nouveau marché et à l'extension du tarif « lettre verte » sur les affranchissements.

En ce qui concerne le *service information* malgré une hausse significative des supports imprimés, le budget proposé est en baisse de 34 100€ tenant compte du report de la sortie du guide municipal début 2015 et à l'amorce dès cette année d'une réflexion avec les services demandeurs d'une diminution annuelle des supports imprimés au profit d'informations dématérialisées.

Les archives et patrimoine reconduisent leur budget, tandis que le service documentation présente une très légère hausse due à l'augmentation des abonnements réglementaires en ligne.

Au niveau de la *direction de la communication*, proposition a été faite d'une augmentation de 65 500€, pour porter les actions de mémoires et commémoratives, en nombre en 2014 : Centenaire de la grande guerre, 20ème anniversaire du génocide tutsi au Rwanda... Ont également été intégrées les inaugurations attendues à la rentrée 2014 (école Rosa Parks, maison de quartier du petit Ivry...).

Pour le *service multimédia*, le budget reste stable avec une activité toutefois marquée de deux temps forts avec l'inauguration du nouvel Epi⁶ de la maison de quartier Petit Ivry et la réalisation de la fête de l'internet le 26 avril prochain autour des 10 ans du site internet de la ville et des 10 ans des Espaces Publics Internet.

Côté *relations publiques*, malgré la progression constante du nombre d'événements, qui sont passés de 400 en 2010 à 600 prévus en 2014, la réflexion de fond engagée en 2013 sur l'organisation et les coûts induits des initiatives publiques et internes se poursuit, avec une légère baisse du budget : de 1 456 844€ en 2013 à 1 432 850€ en 2014.

En termes de recettes, les services présentent un budget prévisionnel de 185 000€ enregistrant une hausse globale de 10 400€ due en grande partie à l'augmentation des tarifs de l'espace Robespierre mise en place en 2013.

⁵ CESU : Chèque emploi service universel

⁶ EPI : Espaces publics Internet

➤ **Service des affaires civiles**

Le budget des affaires civiles 2014 diminue de 0,2% en dépenses et augmente de 28,7% en recettes.

- Les recettes globales passent de 157 240€ à 202 490€.

Cependant cette augmentation correspond pour 60 800€ à une participation de l'Etat aux différents scrutins (tenue des bureaux de vote et frais de mise sous pli).

Les autres recettes diminuent de 9,8% et concernent les concessions funéraires.

- Les dépenses globales passent de 147 600€ à 147 300€.

Dans le secteur de l'état-civil les crédits sont à l'identique.

La gestion des équipements funéraires a légèrement diminué avec une baisse des crédits sur les produits phytosanitaires.

Les crédits concernant les transferts de sépulture des divisions 26, 27 et 32 sont maintenus au même niveau.

Les crédits du secteur des démarches citoyennes augmentent légèrement notamment pour l'acquisition d'imprimés types et pour du petit matériel relatif à l'organisation des scrutins.

➤ **Service du conseil et contentieux**

Ayant une activité juridique de conseil et de contentieux extrêmement soutenue, le service du conseil et contentieux fait une proposition de réduction de dépenses de - 0,29% portant ce poste à 539 200€ et une prévision de recettes de 15 000€ (poste non maîtrisable).

Par rapport à 2013, les dépenses du service restent stables (hors provision pour risque de contentieux) avec une légère baisse due au développement des prestations de conseil juridique réalisées au maximum en interne par les juristes et externalisées a minima en cas d'importante complexité ainsi qu'à la conclusion d'une nouvelle police d'assurances pour la couverture des risques liés aux dommages aux biens communaux.

➤ **Direction de l'organisation des systèmes technologiques d'information et de communication (DOSTIC)**

La Dostic assure dans l'organisation municipale une fonction de support essentielle à la continuité et au développement des actions de service public.

Ceci se traduit par un accompagnement adapté et le maintien d'un haut niveau de disponibilité des outils informatiques et téléphoniques mis à disposition des agents municipaux et pour les services à la population.

La coordination des grands chantiers engagés par la direction est indispensable avec une implication forte de l'ensemble du personnel des quatre services par leur activité de tous les jours.

Le budget 2014 intègre des crédits permettant de développer un niveau d'activité toujours plus important par :

- le déploiement des prestations du SIIM94⁷ dans le cadre du socle intercommunal et pour des dossiers spécifiques (projets, assistances techniques et formations),
- les contrats de maintenance des logiciels métiers, des équipements informatiques et téléphoniques,
- le contrôle et la maîtrise des consommations téléphoniques des postes fixes et mobiles,
- les commandes de consommables pour les matériels périphériques,
- la réparation et le recyclage de matériels informatiques et téléphoniques.

Le budget de fonctionnement, souhaité stable par rapport au réalisé de l'année 2012, doit toutefois tenir compte d'une augmentation de 10% de la cotisation de base du SIIM94 (et de 100% des prestations de formation) et permettre d'intégrer de nouveaux dossiers, des évolutions technologiques, pour maintenir un bon niveau de sécurité et de fiabilité.

Service Projets et Systèmes d'Information

De nouvelles opérations prévues en 2014 vont faciliter l'accès des usagers aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et contribuer à la modernisation du fonctionnement des services :

- la mise en place du vaste chantier de l'administration numérique, décliné en 7 projets majeurs doit permettre la dématérialisation de nombreuses procédures internes ou avec des services administratifs de l'Etat :
 - courriers flux sortants,
 - transfert du budget,
 - dématérialisation des flux comptables et des pièces justificatives (PESV2)⁸,
 - production des documents pour les bureaux municipaux et conseils municipaux, avec accès par les élus,
 - dématérialisation des procédures ressources humaines,
 - nouvelle version de l'Intranet,
 - archivage administratif et légal – physique et numérique.
- l'année en cours sera la prochaine étape de la mise en œuvre des télé-services, accessibles par les administrés depuis le site Internet de la ville,
- le lancement de la gestion du patrimoine en mars 2014 va permettre de diffuser un nouveau référentiel, indispensable à la bonne gestion des équipements de la ville,
- de nouvelles versions des applications utilisées par les services seront proposées et mises en œuvre par les chefs de projets de la DOSTIC et du SIIM94.

Service pôle utilisateurs

Le budget 2014 de ce service reste stable, mais le nombre de jours de formation à la suite d'Office 2010 sera en diminution, si une solution n'est pas trouvée, dans les compétences internes à la ville.

Ce budget va permettre de maintenir la prestation du SIIM94 « assistance poste de travail » afin de bénéficier de la mise à disposition d'un technicien pendant 2 jours par semaine et d'assurer la maintenance des postes de travail sous MAC des services information et multimédia.

⁷ SIIM94 = Etablissement public pour l'informatique et les technologies de l'information et de la communication

⁸ PESV2 : Protocole d'échange standard d'Hélios version 2

Service Téléphonie – Câblage

La rénovation de nos installations téléphoniques va se poursuivre en 2014 par la déclinaison sur plusieurs sites de la téléphonie sur IP, engagée en 2013.

Les travaux de câblage dans les bâtiments communaux et sur la voirie vont permettre la diffusion du haut débit et un meilleur confort dans l'usage de l'informatique et de la téléphonie.

La poursuite de l'analyse des coûts des consommations de communication est programmée comme un chantier transversal, avec pour objectif de meilleurs usages et des économies certaines.

Le marché en cours des télécommunications réalisé par le SIPPEREC⁹ auprès des opérateurs répond correctement, dans l'ensemble, aux nouveaux besoins, avec une baisse de tarification. Toutefois, l'opérateur de téléphonie mobile ne tient pas correctement ses engagements de performance.

Service Réseaux

Au cours de l'année 2014, l'acquisition et le remplacement d'équipements « réseaux et serveurs » doivent répondre aux demandes nouvelles d'accès aux systèmes d'informations et garantir un bon niveau de sécurité et de fiabilité des installations.

La migration de la messagerie, le doublement du cœur de réseau et l'augmentation des capacités de stockage sont des chantiers cruciaux pour l'usage quotidien des utilisateurs.

SIIM94

Par ailleurs, la refondation de l'informatique mutualisée de demain, demandée par les cinq villes adhérentes du SIIM94, est entrée dans une phase opérationnelle. Elle devra faire l'objet d'une évaluation collective, au regard des cinq valeurs retenues pour la fonction système d'information :

- mutualisation au service des stratégies des villes,
- service public partagé au bénéfice des villes,
- gouvernance cohérente de la fonction système d'information,
- exigence de performance,
- innovation par l'expérimentation.

Cette démarche collaborative et de travail mutualisé, basée sur des compétences réparties (agents des villes et du SIIM94), doit permettre de répondre au mieux aux objectifs indiqués dans un contexte financier contraint.

Les décisions prises auront donc des impacts importants sur l'organisation, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement de la direction pour les prochaines années.

➤ **Direction des services financiers**

Les services de la direction des services financiers veilleront à l'exécution juridique et financière du budget 2014.

⁹ SIPPEREC : Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication

La direction adaptera ses missions à la situation tendue des finances publiques qui imposera de nouvelles contraintes au secteur local.

Elle participera de fait à la réflexion nécessaire sur les procédures et méthodes de travail à mettre en œuvre dans un contexte national de rigueur.

Les chantiers comme la dématérialisation des procédures comptables pilotée par le service budget comptabilité, la mise en place d'une comptabilité analytique pilotée par le service études et programmation financières, qui engagent l'organisation collective et transversale de travail se poursuivront.

L'accompagnement de la mise en place de la communauté d'agglomération Seine Amont et des transferts de charge notamment se poursuivra également.

Le budget du service *budget comptabilité* se compose principalement d'opérations comptables réglementaires et des charges financières liées aux emprunts. De ce fait concernant la gestion de la dette, le service agira sur les marges de manœuvre possibles relatives à l'encours existant et en recherchant les produits les plus adaptés pour les emprunts nouveaux à mobiliser.

Le projet de dématérialisation de la chaîne comptable a été amorcé au cours de l'année 2013 afin de répondre à l'obligation réglementaire arrêtée au 1er janvier 2015. Un premier travail a été engagé et se poursuivra sur l'analyse des procédures de la direction des services financiers. La mise en place des échanges dématérialisés avec les services préfectoraux pour l'ensemble des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité a été repoussée en raison de problèmes techniques liés au logiciel comptable. Les études de faisabilité devraient reprendre dès la levée des anomalies.

Afin de développer une comptabilité analytique, le service *études et programmation financières* poursuivra en lien avec les directions et services pilotes le renseignement d'axes d'analyse qui doit permettre de donner une valorisation financière aux actions conduites par les services municipaux dans les quartiers, dans les équipements, à destination des usagers.

Il sera amené à renforcer les outils de la programmation et du pilotage budgétaire.

Enfin, afin de développer l'optimisation du financement externe des projets municipaux, le service renforcera l'accompagnement des services au cours des différentes étapes de la procédure : du dépôt de dossier au versement de la subvention.

Le service des *marchés publics* maintiendra son activité de passation et de suivi des procédures de marchés publics, qui se traduit financièrement par la publication des avis d'appel publics à la concurrence et des avis d'attribution. Le service propose donc cette année la reconduction de son budget.

Le service continuera par ailleurs ses actions de formation juridique internes, notamment celle en lien avec le service du conseil et du contentieux, mais aussi en proposant des actions spécifiques. De plus, il apportera son concours à une réflexion globale sur la politique d'achat de la ville.

Enfin, le budget de fonctionnement du *service achats* s'inscrit dans la continuité des actions de rationalisation des dépenses engagées depuis deux ans avec l'ensemble des services.

Il progresse de 6,76% par rapport au budget primitif 2013 car il intègre des dépenses de fonctionnement liées aux ouvertures d'équipements et prend en compte les orientations municipales en matière d'amélioration des conditions d'hygiène et de travail des équipes d'agents.

➤ **Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs**

Service enseignement

A la rentrée scolaire 2013/2014 les effectifs accueillis dans les écoles sont en évolution :

- en maternelle, 2 370 enfants pour 2 288 en 2012/2013, soit + 82,
- en élémentaire, 3 212 élèves pour 3 187 en 2012/2013 soit + 25.

Les dépenses du service sont en évolution de 59 950€ par rapport à 2013.

Moyens pédagogiques

Ce poste correspond aux achats liés directement au fonctionnement des classes. Il comprend principalement le crédit élèves avec l'achat des livres, des fournitures scolaires, des matériels pédagogiques et les photocopies. Le crédit élèves n'est pas revalorisé depuis 2012, l'augmentation repose sur l'évolution des effectifs, soit + 9 210€.

Classes de pleine nature

Dans un intérêt pédagogique, il a été décidé d'adapter cette activité concernant les classes de CM2, en accord avec l'Education Nationale, et de cibler les élèves de CM1. Une transition progressive s'est mise en place à la rentrée scolaire 2011/2012 et pour trois années, pour permettre le départ de toutes les classes d'âges. Le nombre d'élèves concerné pour la dernière phase de ce projet et pour le reste de l'année est supérieur à l'an dernier, 905 contre 762, soit + 97 960€.

Soutien à la parentalité

A la rentrée, chaque élève scolarisé en élémentaire bénéficie de l'attribution d'une pochette de fournitures scolaires. Un dictionnaire est offert à chaque élève de CE2 et des classes spécialisées. Pour les fêtes de Noël, un livre est donné à chaque enfant.

Les crédits dédiés au transport des enfants porteurs de handicap (décisions prises par la MDPH¹⁰) diminuent, cette dépense est totalement compensée en recettes.

La diminution des crédits provient :

- du moins grand nombre d'enfants transportés, - 10 enfants, soit - 38 000€,
- ainsi que du prix des pochettes scolaires, soit - 12 720€.

Frais de scolarité

Les contributions versées aux écoles privées de la ville, basées sur un forfait contractualisé, sont revalorisées sur le coût de la vie, soit 1 238€ par élève pour l'année scolaire (+ 5 000€).

Les recettes du service, malgré une augmentation des recettes des CPN¹¹ et des études surveillées, sont en diminution de 4 806€, liée à la compensation des transports adaptés.

¹⁰ MDPH : Maison départementale pour personnes handicapées

¹¹ CPN : Classes de pleine nature

Service accueil des temps scolaires et de loisirs

Restauration

Le budget global de *restauration* enregistre une diminution de 1,92%, résultant d'un infléchissement des dépenses en direction des personnes âgées de 3,74%, et de 3,05% pour l'achat des repas scolaires. Pour leur part, les dépenses destinées à l'achat des repas pour les temps extra-scolaires croissent de 3,76%. La neutralisation de 5 jours de fonctionnement, imputable aux mouvements sociaux prévisionnels, impacte favorablement le budget global, et ce, malgré une augmentation des tarifs d'achat de 1%.

Les prévisions par poste sont les suivantes :

- écoles :
558 378 repas enfants,
57 362 repas adultes,
126 915 goûters,

- centres de loisirs :
103 165 repas enfants,
27 966 repas adultes,
119 469 goûters,

- personnes âgées :
50 481 repas du midi,
43 617 repas du soir.

Les dépenses liées au fonctionnement en termes de logistique augmentent de 0,82% résultant de l'ouverture du nouveau groupe scolaire Rosa Parks.

La recette des repas est globalement stable (- 0,26%).

⇒ Le budget annexe de la restauration municipale

Les dépenses du budget annexe de la restauration municipale sont en légère diminution avec une prévision annuelle de 36 940 repas complets, et 72 700€ d'achats de denrées alimentaires entrant dans la confection locale de plats (grillades, salades composées...).

Le nombre de jours de fonctionnement est le même qu'en 2013, soit 251 jours.

Les prévisions de recettes du self sont stables.

Accueils des temps scolaires et de loisirs

Le budget 2014 du secteur pédagogique permet le maintien de l'ensemble de l'activité : accueils péri et extra-scolaires et mini-séjours.

Les dépenses de fonctionnement demeurent constantes, soit 166 027€.

Concernant les recettes, il est prévu une augmentation de 10,64% (soit + 173 397€) par rapport au budget primitif 2013 résultant, essentiellement, de la hausse des effectifs des accueils extra-scolaires du secteur élémentaire.

En effet, cette évolution génère des recettes supplémentaires : + 13,81% de participations familiales et + 13,08% relatives à la PSO (Prestation de Service Ordinaire).

➤ **Direction des actions et prestations en direction des familles**

Service vacances

En 2013, le service vacances a continué à faire évoluer l'offre de séjour afin de diversifier les destinations proposées et les projets pédagogiques. Cette réflexion s'inscrit dans une démarche éducative et non consumériste et du « savoir vivre ensemble ».

Afin d'offrir à un maximum d'enfants ivryens de partir en vacances, un travail a été engagé en collaboration avec les différents organismes, permettant de maîtriser l'augmentation des frais de séjour tout en améliorant la qualité.

En 2014, le service vacances continuera de proposer des destinations et des projets pédagogiques divers en cohérence avec les projets éducatifs de la ville.

Comme en 2013 pour tenir compte de l'évolution démographique de la ville et eu égard aux contraintes financières, le service poursuivra sa réflexion sur les modalités d'inscriptions et les critères d'attribution afin que chaque enfant puisse participer au moins une fois par an à un séjour organisé par la ville, tout en priorisant les enfants qui ne sont jamais partis avec la ville.

Service Petite Enfance

L'activité du service en 2013

Les places réservées dans les crèches d'entreprises ont été augmentées de 15 berceaux pour pallier au retard de l'ouverture de la crèche Rosa Bonheur, cette disposition est transitoire et prendra fin avec l'ouverture de cette dernière.

Les perspectives en 2014

La ville va poursuivre la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du schéma directeur de la petite enfance avec l'ouverture programmée fin septembre 2014 du multi-accueil municipal « Rosa Bonheur ». Cet établissement de 40 places intégrera les 15 places de la crèche Pierre et Marie Curie, ce sont donc 25 places nouvelles qui seront proposées en gestion directe, ce qui portera le nombre total de places en multi-accueil collectif à 243 (dont 15 places en halte-garderie).

La réflexion autour de l'organisation globale du service petite enfance se poursuit pour s'inscrire dans l'évolution du dimensionnement de notre service et des contraintes budgétaires tout en optimisant la qualité de l'accueil et la réponse aux besoins des familles.

Les travaux de recueil de données relatives aux assistants maternels indépendants pourront permettre d'envisager de développer l'accompagnement en direction de ce mode d'accueil avant le déménagement du relais d'assistants maternels prévu en 2015.

➤ **Direction sports**

Le budget 2014 est construit conformément aux orientations et objectifs municipaux, permettant ainsi la constance des services, des actions et prestations en direction des ivryens. Ce budget hors subventions, est pour la direction des sports et services rattachés en légère diminution comparativement au compte administratif 2013.

Le budget tel qu'élaboré permettra la reconduction et le maintien des objectifs majeurs de la politique sportive municipale, à savoir : le soutien aux associations sportives ivryennes, via les subventions ; la mise à disposition des équipements sportifs ; la mise en place des activités sportives municipales en faveur des ivryens, de l'enfance aux seniors.

Les crédits relatifs aux contraintes réglementaires d'hygiène, de sécurité et de maintenance sont de plus en plus prégnants dans l'équilibre budgétaire dédié à la politique sportive ; ces dépenses sont d'autant plus prépondérantes, que les équipements sportifs sont vieillissants. De ce fait, les actions municipales permettant le déploiement de la politique éducative du sport et par le sport, hors associations, sont interrogées.

Le budget proposé pour les subventions est constant et marque la volonté du soutien municipal aux associations sportives pour tous les publics et à tous les niveaux de pratique.

Service des installations sportives

Le budget permet de maintenir les prestations incontournables « entretien, hygiène, maintenance et contrôles réglementaires », liées à la sécurité des équipements et des usagers, ainsi la préservation du patrimoine sportif mis à disposition des publics reste une priorité. Pour ce faire, des plans d'actions annuels et pluriannuels sont effectifs.

Cependant, afin de favoriser un service public adapté aux besoins et exigences des bénéficiaires, l'organisation et la planification du travail, ainsi que l'acquisition de matériel adapté au sein des équipements sportifs seront mis en œuvre.

Le budget du service est décliné en 2 axes d'intervention majeurs :

- la mise à disposition des équipements sportifs, soit 54% du budget primitif incluant l'ensemble des prestations liées à l'achat de produit d'entretien, d'hygiène, produit phytosanitaire, équipements de protection individuelle pour les agents,
- l'entretien et la maintenance réglementaire, soit 46% du budget primitif comprenant l'ensemble des prestations permettant la réalisation des travaux courant d'entretien et de maintenance des équipements sportifs ainsi que la réalisation des contrôles et maintenance obligatoires effectués par des organismes agréés.

La proposition de recettes de fonctionnement est constante.

Service des équipements nautiques

La mise à disposition des équipements, l'entretien, la maintenance ainsi que la promotion des activités nautiques et leur enseignement en faveur des élèves des classes élémentaires restent les axes prioritaires d'intervention. Pour ce faire, le budget 2014 a été construit dans l'optique de couvrir les dépenses de fonctionnement obligatoires tout en tenant compte des orientations municipales. Ce budget à valeur constante intègre les revalorisations des prix des produits de traitements spécifiques (chlore, produits de traitement d'eaux...), le coût des contrôles réglementaires obligatoires (analyses des eaux de baignade, mur d'escalade, détecteurs de fuite de chlore...) et il prend également en considération l'augmentation de la TVA¹² sur les biens et les services.

¹² TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

80,66% du budget sont consacrés à l'acquisition des produits chimiques, à l'entretien et à la maintenance des appareils, 10,93% en faveur des analyses des eaux de baignade, les contrôles réglementaires du mur d'escalade et les contrôles des détecteurs de fuite de chlore et enfin 8,41% pour l'acquisition des équipements de protection individuelle, l'équipement spécifique pour les agents MNS (maître-nageur sauveteur) et pour l'achat de matériels pédagogiques.

Les prévisions de recettes 2014 sont revues à la baisse pour anticiper, notamment, l'impact de la mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Scolaires. Dans ce cadre, la mise en place de la natation scolaire se ferait au détriment des créneaux mis à la disposition, à titre payant, des lycées et collèges. En effet, le taux d'occupation des équipements nautiques étant à saturation, il ne peut pas se développer. En outre, dès la rentrée 2014, les élèves du nouveau groupe scolaire Rosa Parks bénéficieront également des séances de natation. Dans une moindre mesure, la fermeture de l'espace « sauna » se répercutera également sur les recettes du service, néanmoins, cette réduction de recette sera largement compensée par les économies réalisées sur la consommation électrique annuelle de l'équipement.

Service des activités sportives municipales

Les différents dispositifs en direction des enfants, des jeunes et des adultes durant l'année et pendant les congés d'été sont mis en œuvre au regard d'objectifs éducatifs et sociaux.

L'ensemble de ces prestations doit permettre à un large public d'accéder à une pratique sportive encadrée par des professionnels, à des tarifs accessibles pour tous.

Les activités « sport séniors », « sport pour elles » et « ateliers santé ville », sont reconduites pour cette année et complètent l'offre d'activités physiques et sportives proposées habituellement à la population.

Ainsi la mise en place de nouvelles activités destinées à des publics nouveaux et variés reste un objectif affirmé du service, tout comme l'organisation ou la co-organisation des manifestations sportives (forum des sports, Challenge Marrane, Marrane des quartiers, Humarathon, Quinzaine sportive, Ivry en fête, Journée sport pour tous).

Par ailleurs, dans le cadre de la politique sportive, le dispositif « Animations PMC » au centre sportif et socio culturel Pierre et Marie Curie n'est pas reconduit. Dorénavant, il est rattaché au service vie des quartiers, au sein de la Maison de quartier du Petit Ivry agréé centre social.

En outre, le budget 2014 impose au service de poursuivre l'évaluation des prestations et actions, en faveur des ivryens, tant dans leur contenu, que sur le plan quantitatif et qualitatif.

Les recettes sont estimées à la même hauteur qu'en 2013. Elles émanent notamment, de la participation des usagers aux dispositifs, des subventions inhérentes au contrat enfance jeunesse et aux jeux sportifs du Val-de-Marne (Conseil général), pour l'organisation de la Quinzaine sportive.

➤ Direction des affaires culturelles

Les propositions budgétaires 2014 permettront la mise en œuvre d'une politique culturelle ambitieuse et exigeante fondée sur un soutien à la création, la diffusion, le développement des pratiques amateurs. En mettant en vie les arts et les savoirs, le service public de culture participe pleinement à l'épanouissement des individus et en particulier celui des jeunes générations.

Le *service des arts plastiques/galerie Fernand Léger* poursuivra sa mission de formation artistique pour un public amateur, en proposant 20 cours d'arts plastiques pour enfants et adultes. L'exposition des travaux des élèves, qui a lieu traditionnellement à la Galerie Fernand Léger en juin, sera accompagnée d'une deuxième exposition autour de l'œuvre des céramistes les « Palley » : artistes Ivryens.

Concernant l'art public et le patrimoine artistique, le service pilotera la restauration d'une œuvre, initiera la galerie permanente : le premier accrochage de la collection d'art contemporain de la ville. Il poursuivra le travail de réflexion et de réalisation nécessaire à l'implantation d'une œuvre pour l'école Rosa Paks, une œuvre sur la place du Général De Gaulle et une troisième œuvre pour le projet immobilier Carnot-Vérillot.

Il participera, en partenariat avec les directions de la ville, au lancement du projet hors les murs sur Ivry-confluences.

La *bibliothèque-médiathèque* poursuivra la mise en œuvre de deux axes forts du développement de la lecture publique :

- la valorisation des actions de médiation culturelle en direction de tous les publics (jeunes et adultes), en accordant une attention plus particulière, aux publics plus ou moins éloignés de la lecture,
- la poursuite du travail de politique documentaire engagé sur les collections notamment en accentuant la part de l'offre numérique pour les adhérents de la bibliothèque-médiathèque.

La bibliothèque-médiathèque poursuivra les actions de sensibilisation à la lecture engagées depuis plusieurs années et proposera de nouvelles formes de médiation culturelle portées par les bibliothécaires.

Le budget de fonctionnement consacré à l'action culturelle permettra notamment des rencontres avec des artistes, écrivains, réalisateurs, afin de renforcer la médiation entre les collections et les projets portés en partenariat avec les structures de la ville (culturelles, associatives, institutionnelles).

Se dérouleront :

pour le jeune public

- le Prix Kilalu : une manifestation d'envergure consacrée à un illustrateur jeunesse « Philippe Corentin »,
- la Fête du cinéma d'animation,
- la Semaine internationale des solidarités.

pour les jeunes et adultes

- un projet lecture mené avec une classe de seconde du lycée Romain Rolland,
- « Les Route de la country », cycle proposé en mars par l'espace Musique,
- la deuxième édition de la « *Semaine de révision* » (du 10 au 14 juin 2014),
- le *Mois du film documentaire* (novembre) co-construit avec le Luxy,
- Cinq conférences « *Mard* » travaillées en partenariat avec le Crédac,
- des spectacles : deux lectures du TQI¹³, des conférences débats...

¹³ TQI : Théâtre des quartiers d'Ivry

Différentes actions Hors-les-Murs se dérouleront, comme l'an passé : portage à domicile, la vente de livres durant Ivry en Fête, deuxième édition, les Jardins de lecture dans les jardins et parcs de la ville durant juillet et août.

D'ici l'été, la bibliothèque-médiathèque va acquérir une dizaine de liseuses. En proposant le prêt de liseuses dans les bibliothèques, la médiathèque vise les objectifs suivants : lutter contre les exclusions numériques en offrant le prêt gratuit de liseuses et un accompagnement des bibliothécaires en direction des usagers dans la découverte de ce nouveau support de lecture, élargir l'offre documentaire au support numérique dont la place dans les collections devient de plus en plus incontournable, valoriser les ressources numériques déjà existantes, offrir un accès à distance (24h/24, 7 jours sur 7) aux ivryens usagers des médiathèques et leur permettre de télécharger gratuitement des ressources numériques (livres et presse), offrir une offre de service comparable à celle offerte gratuitement dans les médiathèques de l'agglomération Seine Amont (Vitry-sur-Seine et Choisy-Le-Roi).

Le *Hangar/Tremplin*, équipement dédié aux musiques actuelles, proposera comme chaque saison, une soixantaine de manifestations ouvertes au public programmées autour de 130 groupes, entendus par plus de 10 000 spectateurs (chiffre largement en dessus de la moyenne pour une salle de musiques actuelles de la petite couronne). De même, les activités liées aux studios de répétitions, qui permettent chaque année à plus de 1 500 groupes pour presque 5 000 heures de répétitions, au studio d'enregistrement dans lequel se construisent plus de 50 projets pour 700 h de studio et aux pratiques amateurs (une centaine d'élèves pour 21 504 h) seront maintenues.

La *culture scientifique* : le programme de la ville de diffusion de la culture scientifique et technique vise plusieurs objectifs :

- faciliter l'accès aux sciences pour tous les citoyens,
- développer le goût des jeunes pour la science,
- valoriser le patrimoine scientifique, technique et industriel.

Pour répondre à ces intentions, trois opérations sont prévues dans la proposition budgétaire 2014. Ainsi, le 9ème salon du Livre d'Histoire des Sciences et Techniques a proposé en ce début d'année 2014 une programmation riche autour du thème des métiers. S'ajoute à cet événement, point d'orgue de la politique municipale dans ce domaine, des rendez-vous permettant de rencontrer les populations les plus éloignées de la culture et, à fortiori, sa dimension scientifique. Deux à trois rendez-vous des sciences seront initiés tout au long de l'année, au cœur des quartiers et au plus près des préoccupations des ivryens. Durant tout le mois juillet, le rendez-vous de l'été permettra de toucher différents publics, notamment les centres de loisirs et les familles, qui pourront s'approprier au travers d'ateliers, rencontres et jeux le thème de la biodiversité urbaine. Par ailleurs, le projet de valorisation de l'Eclateur de Frédéric Joliot Curie, symbole du lien entre recherche industrielle et recherche scientifique, sera poursuivi dans le but d'ancrer de manière durable la culture scientifique et technique comme patrimoine de la ville et d'accompagner la mutation de notre cité.

Le *conservatoire* poursuivra en 2014 ses deux missions essentielles : la pédagogie et la diffusion de la musique dans ses diverses formes classique, jazz, contemporain et musiques d'accompagnement.

En terme pédagogique, les 700 élèves (âgés de 4 à 76 ans) accueillis dans neuf départements (corde, vent, polyphonie, jazz, danse classique, formation musicale, guitare, voix et initiation) encadrés par 39 enseignants se verront proposer, comme les années passées, un cursus d'apprentissage musical qui mêle à la fois des pratiques individuelles instrumentales et des pratiques collectives (instrumentales ou vocales) ainsi que des cours théoriques (formation musicale, analyse, formation musicale assistée par ordinateur).

La démarche pédagogique proposée intègre de multiples actions de diffusion organisée par les enseignants avec tous les élèves. Cette année encore, les élèves seront donc amenés à être en situation de concert au cours des multiples « heures de musique ». La mise en résidence du compositeur Jean Michel Bossini va permettre la création et la diffusion le 21 juin de 6 MicroOpéras dans divers lieux de la ville (Auditorium A. Artaud, Cinéma Le Luxy, galerie F. Léger, Hôpital C.Foix), interprétés par les élèves du conservatoire, la classe CHAM¹⁴ 6ème mais également les élèves d'une classe de l'école M. Thorez ainsi que des enfants du centre de loisirs de l'école A. Einstein.

Les projets en lien avec d'autres services municipaux ou associations locales, Le Luxy – médiathèque, théâtre Antoine Vitez, galerie Fernand Léger, Le Hangar, secteur culture scientifique, seront reconduits.

Un échange avec la ville de Brandebourg en collaboration avec le service des relations publiques et internationales va permettre la réalisation d'un séjour musical de 5 jours dans cette ville qui concernera 10 élèves de l'ensemble de cuivres du conservatoire. Le travail mené au sein des classes CHAM du collège G. Politzer ainsi que la réalisation des douzièmes rencontres départementales de musique de chambre en avril prochain (qui regroupe plus de 100 stagiaires, enfants et adultes), participent pleinement de la mission pédagogique de ce service et seront donc reconduites. En termes de diffusion, trois semaines thématiques musicales seront développées avec des artistes de renommée internationale, des ensembles en résidence (quatuor Parisii, le concert Impromptu, l'ensemble Aquilon) et bien sûr la participation des professeurs du conservatoire. Ces semaines musicales (Semaine de la Mémoire, de la flûte et de la musique italienne) comprennent dix-sept concerts ainsi que des ateliers de lutherie, une conférence, une exposition et des masters class avec des artistes de renom.

La venue de ces artistes permet une rencontre et un travail avec les élèves qui aboutit sur la diffusion de concerts de grande qualité sur des thématiques spécifiques : musique de l'Inde du nord et la musique baroque italienne notamment.

La *danse moderne* : les cours et ateliers municipaux s'adressent majoritairement aux enfants à partir de 3 ans et aux adolescents. Ils sont reconduits avec près de 514 élèves inscrits pour l'année 2014 (405 enfants et 109 adultes). Le gala de fin d'année sera organisé au gymnase des Epinettes, en fin de saison (juin) sur quatre soirées et permettra de présenter le travail de l'année à l'ensemble des parents d'élèves (environ 2 000 personnes).

¹⁴ CHAM : Classe à horaires aménagés musique

Au côté des services culturels municipaux en régie directe, trois importants équipements de la culture œuvrent à l'application des orientations de la politique culturelle menée par la ville, et sont, à ce titre, soutenus par la collectivité territoriale :

- le CREDAC, Centre d'art contemporain d'Ivry a pour mission d'être attentif à l'actualité artistique émergente et d'en donner, à travers des expositions, l'accès au public. En 2014, 3 démarches artistiques seront données à découvrir et un ensemble d'actions ouvertes et adaptées en direction des publics les plus variés sera reconduit (crédacollation/Art-thé/atelier-goûter/visite commentée, mardi, classe à PAC (classe à projet artistique et culturel)).
- le théâtre Antoine Vitez, dont la mission est centrée sur la création artistique dans le domaine du spectacle vivant particulièrement en chanson et pour le jeune public, proposera quatre résidences artistiques en 2014 et assurera son dispositif de compagnonnage d'artistes peu médiatisés. Une vingtaine de spectacles seront ainsi présentés pour 115 représentations dans l'année qui se répartissent de la manière suivante : 60 à 65 représentations scolaires (les chemins du théâtre) et 45 à 55 représentations tout public.
Ce travail de diffusion donne lieu à d'importants projets d'actions culturelles (rencontres - ateliers - scènes de voisinage et de quartiers - parcours chansons - petits correspondants du théâtre – etc).
- le théâtre des quartiers d'Ivry - Centre Dramatique National en préfiguration, poursuivra son projet de création théâtrale et d'école du spectateur, sur le territoire de la ville et du département du Val-de-Marne conformément aux missions que l'Etat, le Département et la Ville ont confié aux deux co-producteurs, Adel Hakim et Elisabeth Chailloux. L'année qui vient sera évidemment mise à profit pour poursuivre le travail sur le projet du Centre Dramatique National à la Manufacture des Œillets avec l'ensemble des partenaires. Pour rappel, les travaux commenceront mi 2014 pour une livraison du bâtiment début 2016.

⇒ Le budget annexe le cinéma municipal Le Luxy

En municipalisant le cinéma Le Luxy, en 2010, la ville a affirmé plus clairement encore l'identité particulière de celui qui est désigné sur son fronton, de manière symbolique, par l'appellation « cinéma d'Ivry ».

En tant que service public, Le Luxy doit mener des missions d'intérêt général et c'est justement parce qu'il les respecte que la ville peut légitimement s'investir et intervenir dans un champ a priori commercial.

Cet intérêt général se manifeste de plusieurs manières :

- par la possibilité de donner aux spectateurs d'aller à la rencontre de films auxquels les cinémas commerciaux ne laissent aucune place parce qu'ils ne s'inscrivent pas dans une logique de rentabilité,
- par le développement d'une politique d'animation s'adressant à tous les publics, faisant de la salle de cinéma un lieu de vie et d'échange, et contribuant, dans un souci de proximité, à rendre la ville vivante,
- par la réalisation d'un travail d'éveil à la lecture de l'image permettant à toutes et à tous d'accéder aux œuvres et à leur compréhension,
- par la mise en place d'une politique tarifaire contribuant à faire du cinéma un loisir abordable sans devoir s'engager dans une logique d'abonnement.

L'adhésion croissante des ivryennes et des ivryens au projet du cinéma municipal (une progression de la fréquentation supérieure à 20 % depuis la municipalisation) souligne de manière claire à quel point Le Luxy remplit des missions d'intérêt général. Le classement Art et Essai ainsi que le label Europa confirment combien ces missions s'inscrivent dans une politique générale plus large rendue accessible aux ivryennes et aux ivryens dans un cinéma de proximité. Surtout, l'obtention des trois labels d'excellence (Jeune Public, Répertoire, Recherche et Découverte), comme seulement une soixantaine de cinémas en France, montre bien le caractère exemplaire des missions de service public que remplit le « cinéma d'Ivry ».

➤ **Direction jeunesse**

En 2014, la direction jeunesse et ses services seront attentifs à renouveler les actions et les dispositifs, conformément aux engagements municipaux issus des Assises de la Ville de 2009 : accompagnement renforcé, à la fois collectif et individualisé, à l'autonomie des jeunes ; citoyenneté solidaire et démocratie participative dans la co-construction d'actions et de dispositifs ; renforcer les mixités sociales, générationnelles et de genre parmi les publics présents dans les antennes.

Pour ce faire, 677 350€ sont dédiés aux dépenses de fonctionnement et 149 084€ sont estimés en recette globale.

Le service accès aux droits, à l'autonomie et à la réussite solidaire prévoit 21 000€ de dépenses et 5 000€ de recettes.

L'accompagnement collectif et individualisé à l'autonomie des jeunes mineurs et majeurs est la priorité. Il est axé sur l'information, la formation, l'insertion, contribuant ainsi à la réalisation de projets ambitieux, à l'engagement dans l'espace public et ce, afin de faciliter peu à peu, l'entrée dans la vie d'adulte :

- Point Information Jeunesse (P.I.J) / Point Cyb : 11 000€,
- Dispositif de « Contrat de Réussite Solidaire » (Coréus) : 10 000€.

En 2014, la prise en compte des situations des jeunes, notamment celles des catégories les plus modestes et les plus fragiles sera davantage prépondérante à travers les initiatives (« SOS Rentrée », le « Forum Avenir et Formations », « Jobs d'été »), le dispositif « Coréus » et plus généralement par l'activité du PIJ.

Des financements seront recherchés dans le cadre d'appels à projets, lancés par le Conseil régional, le CIDJ¹⁵ ou la CAF¹⁶ du Val-de-Marne.

Il est à noter que ce service a été chargé de mettre en œuvre le projet de « logement des jeunes », en collaboration avec le service habitat et la direction des affaires médico-sociales. Ce dispositif fera l'objet d'un budget annexe.

¹⁵ CIDJ : Centre d'information et de documentation jeunesse

¹⁶ CAF : Caisse d'allocations familiales

Le *service citoyenneté, vie associative, séjours vacances* prévoit 614 433€ de dépenses et 135 863€ de recettes.

Les projets suivants seront proposés :

- Pour permettre l'engagement des jeunes ivryens dans la vie de la cité :
 - le dispositif « Coup de Pouce » : budget 6 000€.
Il soutient les initiatives individuelles et collectives (hors associations) dans les domaines culturels, solidaires, scientifiques ou sociaux.
 - le « Conseil Local des Jeunes » (CLJ).
Depuis sa création en janvier 2013, le Conseil Local des jeunes, lieu d'expression, de propositions et d'actions s'est réuni à plusieurs reprises et a défini ses règles de fonctionnement et les thématiques à traiter. Parmi elles, le logement et l'emploi ont été définis comme axes prioritaires de travail. Le CLJ n'a pas de budget propre. Cependant il bénéficiera des ressources inhérentes au PIJ, telles que de la documentation, le multimédia...
 - le soutien à la vie Associative : budget 200 751€.
Le budget proposé pour les subventions est constant et marque la volonté du soutien municipal aux associations portées par les jeunes et/ou en direction des jeunes.
 - des dispositifs favorisant l'exercice de la citoyenneté : budget 1 950€.
En parallèle des missions « traditionnelles », des actions dans le domaine de la prévention et de l'information autour de la santé/des conduites à risque, des loisirs, de la culture, de l'engagement citoyen, de la lutte contre toutes les discriminations ou du développement durable seront mises en œuvre tout en favorisant les collaborations avec un réseau de partenaires.
 - des initiatives de valorisation événementielle, telle qu'Ivry en Fête, seront effectives : budget 3 000€.
- Pour favoriser « l'égal accès aux droits et aux loisirs pour tous » et permettre « l'accès à l'autonomie », les actions suivantes seront proposées (budget : 402 732€ en dépenses et 40 258€ en recettes) :
 - mini-séjours : budget 8 000€.
4 à 5 mini-séjours sont conçus, tout au long de l'année, prioritairement pour les jeunes de 11 à 17 ans des antennes jeunesse. Une trentaine de jeunes sera concernée.
 - Village du Monde (été) : budget 60 000€.
« Village du Monde », est un séjour international organisé chaque été. Il met en relation les jeunes de villes jumelées (Allemagne, Cuba, Mali, Palestine) et des jeunes ivryens, afin de les ouvrir sur le monde et de favoriser la culture de la paix.
 - les Vignes (été) : budget 50 000€.
Ce centre de vacances municipal, situé en Lozère, accueille des jeunes ivryens, lors des séjours d'été. En 2014, 4 séjours de 10 jours, à destination de 80 jeunes sont programmés.

- séjours d'hiver, printemps, été : budget 236 568€.

3 séjours en hiver, 2 au printemps et un stage BAFA¹⁷ théorique sont programmés ainsi que, 4 séjours thématiques en été (solidaire, découverte culturelle, itinérant, linguistique), en direction des jeunes 15/17 ans, soit 262 jeunes concernés.

- chèques vacances : budget 48 164€.

Une aide aux vacances est proposée aux jeunes ivryens, âgés de 18 à 25 ans sous forme de chèques vacances d'une valeur de 100€.

Le service animation, actions éducatives prévoit 41 617€ de dépenses et 8 221€ de recettes.

L'accompagnement de proximité des jeunes dans les activités et les projets socio-éducatifs est un axe d'intervention majeur :

- les antennes jeunesse : budget 41 617€.

Tout au long de l'année, les 2 antennes jeunesse d'Ivry Port et de Louis Bertrand proposent aux jeunes ivryens de 11 à 17 ans notamment, des loisirs éducatifs, un soutien dans la réalisation de leurs projets, des conseils sur des sujets variés (éducation, santé, discriminations...).

- les « espaces collégiens ».

Suite aux Assises de la Ville de 2009 portant sur la jeunesse, le précédent Conseil municipal a acté la création des « Espaces Collégiens », dédiés aux jeunes âgés de 11 à 15 ans.

En 2014, les « espaces collégiens » doivent être mis en place au sein des 2 antennes jeunesse existantes, ainsi que dans la Maison de quartier Pierre et Marie-Curie, favorisant particulièrement l'émancipation par la créativité, la citoyenneté, le développement de l'esprit critique. Ils s'articulent autour de 3 objectifs : la mixité sociale, la mixité de genre, la mobilité géographique.

Il est à noter que dans le contexte budgétaire 2014, aucun crédit direct n'est alloué à ce dispositif. Les actions menées seront donc envisagées au regard des ressources inhérentes à celles des antennes jeunesse.

La direction prévoit 300€ en dépenses permettant l'acquisition de documentation spécifique.

➤ **Mission locale**

Le groupement d'intérêt public (GIP) d'insertion professionnelle d'Ivry-Vitry est né de la volonté des deux communes de mettre en place une structure intercommunale, dont la mission première est de favoriser l'insertion professionnelle sur son territoire en mobilisant l'ensemble des partenaires locaux et institutionnels, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques européennes, nationales, régionales, départementales et locales d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle..

Ainsi la mission locale a été créée en 1999 pour agir au bénéfice de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à moins de 26 ans déscolarisés.

¹⁷ BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

Le G.I.P d'Ivry-Vitry, qui gère également deux autres structures, le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) et la cellule clause d'insertion, anciennement cellule emploi Anru¹⁸, est dirigé par une assemblée générale (qui est l'instance unique et décisionnaire) composée de quatre collègues représentant :

1. les collectivités territoriales (les deux communes, le Département du Val-de-Marne et la Région Ile-de-France),
2. l'Etat (la DIRECCTE¹⁹, la Préfecture, le CIO²⁰ et le Pôle Emploi),
3. les partenaires économiques et sociaux (deux organisations patronales et syndicales),
4. deux associations ou organismes publics travaillant dans le domaine de l'insertion, dont le Club de Prévention spécialisée « Espoir ».

La présidence du GIP et de l'ensemble de ses composantes (Mission locale, PLIE et Cellule Clause Insertion) est assumée par le représentant du Maire de l'une des deux communes et ceci de façon tournante tous les trois ans.

Le PLIE a été créé en 2004 pour accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi : chômeurs de longue durée, jeunes sans qualification, bénéficiaires de minima sociaux, qui manifestent une volonté de s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle visant l'accès à un dispositif professionnalisant et à un emploi durable. Le PLIE a également une mission de coordination des actions, en matière d'insertion sociale et professionnelle (collectivités locales, entreprises et organismes socio-professionnels, structures d'insertion par l'activité économique, associations). En 2013, le PLIE a accompagné près de 500 bénéficiaires dont 131 ont accédé à une formation qualifiante ou majoritairement à un emploi, dont 60 étaient demandeurs d'emploi de longue durée.

La Cellule Emploi Anru créée en 2008 élargit ses missions en 2014 et s'appelle désormais « Cellule Clause Insertion » pour mettre en œuvre les clauses sociales dans le cadre des marchés publics, non plus seulement celle émanant des chartes insertion signées avec l'Anru, mais aussi des marchés directement initiés par le Conseil général, la Région et les villes d'Ivry et Vitry. Au cours de l'année 2013, la Cellule Clause Insertion a suivi plus de 160 bénéficiaires, dont 99 ont accédé aux 38 150 heures d'insertion parmi les 61 entreprises participantes.

La Mission locale propose aux jeunes de moins de 26 ans un accompagnement individualisé. Elle leur permet de valider un projet professionnel, de trouver une formation qualifiante et /ou d'accéder à un emploi. En outre, la Mission locale informe les jeunes de leurs droits, les sensibilise à la prise en compte de leur santé et les aide à construire leur projet professionnel. L'offre de services de la Mission locale se décline aussi dans les domaines du logement, des travailleurs handicapés et du soutien à la création d'entreprise. En 2013, la Mission locale a suivi 3 616 jeunes (contre 2 500 en 2008) dont 1 435 pour la première fois. Le développement du service « relation entreprise » de la Mission locale a permis aux jeunes de signer 866 contrats de travail classiques et 81 contrats en alternance avec nos 160 entreprises partenaires au quotidien. Enfin, la Mission locale a permis à 402 jeunes d'accéder à une formation en 2013.

En 2013, la participation de la Ville d'Ivry-sur-Seine aux dépenses de fonctionnement de la Mission locale a été de 209 762€.

¹⁸ ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

¹⁹ DIRECCTE : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

²⁰ CIO : Centre d'information et d'orientation

Pour l'année 2014, la participation de la Ville d'Ivry-sur-Seine sera de 215 000€, soit 2,44% d'augmentation par rapport au budget primitif 2013 ; à ce montant s'ajoute une provision exceptionnelle de 43 256€, en prévision pour des frais de contentieux répartis à part égale sur les budgets des deux villes d'Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine. La subvention totale s'élève donc à 258 256€.

L'augmentation de 2,44% des dépenses habituelles de fonctionnement s'explique par la contribution de la ville d'Ivry à :

- l'application des dispositions conventionnelles salariales du GIP, d'un montant de 4 033€ (le montant total a été réparti à part égale sur les budgets des deux villes),
- l'augmentation des prestations comptables liées à la saisie sur le logiciel Icare, demandant un travail plus important confié à un expert-comptable et vérifié par le commissaire aux comptes, d'un montant de 205€ pour Ivry-sur-Seine (577€ pour Vitry-sur-Seine),
- la provision pour achat de chèques cadeaux d'un montant total de 1 000€ pour Ivry-sur-Seine (2 000€ pour Vitry-sur-Seine. Elle permettra d'offrir à chaque salarié un chèque cadeau correspondant à 12€ mensuels, sachant que le personnel de la Mission locale ne bénéficie ni de prime de fin d'année, ni de 13ème mois.

➤ **Direction des affaires médico-sociales**

Pour mémoire, une convention tripartite signée en 2010 entre les villes de Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine et l'EPSMSI²¹ a pris fin en 2013 et sera à renouveler en 2014.

Les sommes inscrites au budget (identiques à l'an dernier) correspondent aux frais de serrurier, de gardiennage d'animaux ou d'ambulance, engagés lors des admissions en soins psychiatriques et au remboursement de ces derniers par la CPAM²².

Le budget de fonctionnement du *service municipal de médiation et d'accès au droit (SMMAD)* est maintenu à 45 950€ depuis 2011. Les prestations rendues bénéficient d'un soutien de 6 000€ de l'Etat au titre de la « politique de la ville ».

Le service habitat gère les permanences du PACT94²³ et de l'ADIL²⁴ et le service des affaires sociales celles de l'association Léo Lagrange.

Depuis sa création en 2002, la structure est ouverte au public 43 heures par semaine.

Le SMMAD a pour mission la gestion, l'animation et la promotion des prestations, actions et initiatives, de sensibilisation d'accès au droit, de sécurisation des démarches et procédures d'aide aux victimes et de lutte contre les discriminations au profit de la population.

Le service intervient donc auprès de l'utilisateur, notamment pour le diagnostic du besoin et aussi pour accompagner et mettre en cohérence les interventions des différents partenaires professionnels spécialisés.

²¹ EPSMSI : Etablissement public social et médico-social intercommunal Ivry/Vitry

²² CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

²³ PACT94 : Association au service des habitants et des collectivités pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie

²⁴ ADIL : Agence départementale d'information sur le logement

En 2013 :

- 13 303 ivryens ont été reçus dont 5 895 pour des consultations juridico-sociales et 7 408 pour des actes d'information, orientation et accompagnement,

15 permanences spécialisées ont été proposées :

- Barreau du Val de Marne : 78 permanences,
- Conseil : 37 permanences,
- Droit des étrangers : 29 permanences,
- Droit du travail : 10 permanences,
- CIDFF 94²⁵ : Accès au droit, aide aux victimes : 84 permanences,
- APCE²⁶ : Médiation Familiale : 39 permanences,
- Conseil notarial (droit familial et patrimonial) : 8 permanences,
- Conciliation de justice : 20 permanences,
- Association vigilance handicap (accès au droit spécialisé dans le domaine du handicap) : 10 permanences,
- Association Léo Lagrange (défense du consommateur) : 22 permanences,
- ADIL/Habitat : 41 permanences,
- PACT94 : 40 permanences,
- Ecrivains publics : 110 permanences,
- CICAS²⁷ (caisse de retraite) : 44 permanences,
- Bureau d'information et surendettement (Banque de France) : 139 permanences.

Les « ateliers juridiques » du SMMAD sont des rencontres d'information sur des sujets relatifs à :

- l'autorité parentale,
- le surendettement des particuliers,
- le rôle et la saisine des prud'hommes,
- les procédures et saisines Tribunal d'Instance et Tribunal de Grande Instance,
- la loi DALO²⁸.

Une concertation est mise en place avec la direction des ressources humaines, pour les personnels municipaux confrontés dans leur mission auprès des usagers à ces problématiques.

Le budget du *service action sociale*, au demeurant modeste puisque de 205 960€, (dont 88 050€ en subventions aux associations), est en diminution du fait, pour l'essentiel, de la baisse de la subvention au CCAS²⁹ qui passe de 66 000€ à 58 000€. Cette baisse est due aux chèques rentrée scolaire lycéens, aide facultative nouvellement instaurée depuis deux ans. Les crédits initialement prévus pour un montant de 16 000€ ont été diminués de 8 000€ en 2014 pour adapter le budget à la demande.

Pour l'action sociale, il permettra de développer les actions déjà entreprises sur les années précédentes : accueil, orientation et soutien aux ivryens les plus fragilisés.

Le budget consacré aux sorties familiales est reconduit à l'identique permettant l'organisation de 4 journées à la mer et d'une sortie familles durant l'été.

²⁵ CIDFF : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

²⁶ APCE : Association pour le couple et l'enfant

²⁷ CICAS : Centre d'information de conseil et d'accueil des salariés

²⁸ DALO : Droit au logement opposable

²⁹ CCAS : Centre communal d'action sociale

Pour le secteur handicap le budget de 49 260€ permet la poursuite des actions de sensibilisation au handicap. Dans les écoles, ces actions ont touché en 2013 960 enfants sur 43 classes réparties sur 5 groupes scolaires. 200 adultes ont participé à 3 séances de sensibilisation, tout public ou destinées au personnel communal.

Le budget du *centre municipal de santé* a été élaboré en tenant compte du transfert des activités de biologie médicale au groupement de coopération sanitaire : « Laboratoire des Centres de Santé et Hôpitaux d'Ile de France » à compter du 1^{er} mai 2014.

Ceci entraîne à compter de cette date, la suppression des crédits de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes liés à cette activité ainsi que celle des emplois de biologistes, techniciens de laboratoire, agents d'accueil et aide médico-technique soit 13 postes.

Pour les autres secteurs d'activité, le budget 2014 se rapproche du réalisé 2012.

Concernant les subventions liées aux actions de santé publique, l'engagement d'une préfiguration d'un contrat local de santé permettra peut-être d'obtenir pour les actions réalisées un montant supérieur aux années précédentes.

Le budget du service *retraités* proposé en dépenses est en diminution (- 28 175€ soit - 19%) par rapport au budget 2013 mais reste sensiblement identique au réalisé 2012. Cela s'explique en partie par la poursuite de la maîtrise des dépenses en matière de téléassistance (- 10 000€) et par la non-reconduction d'augmentation validée en 2013.

Le budget proposé en recettes reste quasiment identique, il est composé principalement des prestations suivantes :

- portage de repas à domicile,
- restauration dans les foyers-logements,
- recettes locatives des foyers-logements.

⇒ Le budget annexe aide à domicile

Le budget annexe du secteur aide à domicile est stable. Il est composé en dépenses principalement des frais de personnel qui lui sont directement imputés.

L'activité est prévue légèrement en baisse avec 44 aides à domicile encadrées par 4 responsables de secteur géographique. Notons qu'un travail de réorganisation interne est en cours pour augmenter l'activité et intégrer de nouvelles recettes.

Ces agents interviennent auprès de 350 bénéficiaires par mois.

⇒ Le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

Le budget annexe du SSID est reconduit pour 50 prises en charge.

Les dépenses en fonctionnement sont en augmentation. Elles intègrent la nécessité réglementaire de réaliser une évaluation externe (8 000€).

Les recettes sont prévues en baisse par rapport à 2013 (- 6%).

⇒ Le budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique

Les dépenses d'activité 2014 s'élèvent à 23 505€, en diminution par rapport au budget 2013.

L'offre de soins tant en cure ambulatoire que pour l'Unité de Soins Psycho-Pédagogique (USPP) est reconduite à l'identique. Au total, 10 000 séances sont proposées dont 1 500 pour l'activité USPP.

Ce budget 2014 a été proposé à l'ARS³⁰ sur ces bases.

Les produits de la tarification sollicités auprès de l'ARS dans le cadre du budget 2014 s'élèvent donc à 1 261 699€.

➤ **Direction de la démocratie et de l'action citoyenne**

Le *service Vie des Quartiers* voit son budget augmenter de façon significative. Cette augmentation est due – pour l'essentiel – à la mise en place et au développement de l'activité des maisons de quartier dans le cadre des orientations municipales visant à retisser du lien social, à développer les pratiques de démocratie de proximité :

- développement de l'activité à la Maison de quartier Monmousseau avec un budget de 75 500€,
- mise en place de la Maison de quartier du Petit-Ivry après une période de préfiguration avec un budget de 60 000€,
- préfiguration de la Maison de quartier Gagarine avec un budget de 21 500€.

Le soutien aux initiatives participatives dans les quartiers bénéficie du même budget qu'en 2013.

Au total, les dépenses (hors personnel) sont en augmentation d'environ 47 000€.

Par ailleurs, les recettes de fonctionnement du service augmentent sensiblement (avec la demande d'agrément de la Maison de quartier du Petit-Ivry en centre social auprès de la CAF). Elles progressent de près de 74 000€ par rapport au budget primitif 2013.

Le *service Espace Gérard Philipe*, pour l'année 2014, maintient son activité en direction de tous les publics, en poursuivant ses missions prioritaires :

- favoriser la connaissance de la ville (sensibilisation à l'environnement urbain, visites de la ville etc),
- favoriser la participation citoyenne (expositions Grand format, conférences, réunions publiques etc).

Après bientôt 7 années d'ouverture, l'équipement entame en 2014 une phase d'étude sur l'ensemble de ses champs d'activités.

Un travail de réflexion est engagé autour des animations multimédia, la signalétique et la communication externe.

De nouvelles propositions d'animations pédagogiques sur la citoyenneté seront faites avant la fin 2014. Il est également prévu une réactualisation de la photo aérienne au sol, élément phare de l'animation pédagogique sur la ville.

³⁰ ARS : Agence régionale de santé

Les autres objectifs du service pour 2014 sont :

- l'organisation de plusieurs grands formats (retraités jusqu'en mars, Radio-cartable de mai à août),
- l'organisation d'expositions temporaires hors grand format (restitutions de projets pédagogiques, focus sur certains thèmes etc...),
- la conception et l'organisation des animations pédagogiques pour le cycle primaire et secondaire,
- le développement des animations pédagogiques spécifiques pour les centres de loisirs sur la période estivale,
- la continuité de la programmation artistique en septembre et octobre avec une exposition de photographies ayant pour thème la ville,
- l'organisation régulière des balades historiques et des visites de la ville en car, l'accueil des nouveaux ivryens,
- la diversification de la programmation en l'ouvrant à d'autres formes de participations (ex : balades urbaines numériques),
- favoriser la participation des agents communaux.

Le secteur *Droits et Citoyenneté des Résidents étrangers* continue son action pour permettre à tous les résidents étrangers de rentrer dans un cadre de droit commun et d'accéder à la citoyenneté pleine et entière. Dans ce cadre il continue à développer des relations avec diverses associations.

Le plan d'action pour améliorer l'accès à la langue française sur le territoire d'Ivry-sur-Seine entrera dans sa deuxième année d'élaboration. Après la constitution d'un répertoire proposant un inventaire hiérarchisé et des formations de formateurs proposées aux associations linguistiques, l'année 2014 verra la mise en place concrète d'une coordination linguistique. Elle a pour vocation de recenser les besoins, d'orienter les publics en étroite relation avec les associations engagées dans ce processus. Pour ce faire, un budget de 7 500€ est prévu.

Le secteur poursuit son action de mise en relation du collectif de soutien aux familles roumaines d'Ivry, des habitants riverains du campement Truillot et des ivryens en règle générale avec la Municipalité concernant les problématiques relevant de la question rom. Le secteur travaille également en lien avec l'opérateur missionné par l'Etat, le Conseil général 94 et la ville pour résorber l'occupation du campement Truillot en travaillant à l'insertion des habitants.

La part la plus importante du budget du *service partenariat vie associative* est constituée par les subventions aux associations. L'objectif du service est d'accompagner les associations dans la mise en œuvre de leurs projets ; de dynamiser la démarche partenariale entre la ville et les associations ; de travailler à développer l'activité associative dans tous les quartiers ; de valoriser l'engagement associatif auprès des Ivryen-ne-es ; d'accompagner les services municipaux dans leur travail avec les associations.

Le budget 2014 reconduit pour l'essentiel celui de l'an dernier.

Le service apporte une aide et un accompagnement aux associations concernant les besoins de locaux permanents. Ainsi, la Croix Rouge devrait être réinstallée en lieu et place d'une partie de l'ancienne caserne des pompiers, à la libération de celle-ci.

Tout au long de l'année, le service continuera de déployer une importante activité pour accompagner les associations et les services dans leurs projets et leur activité.

Le *service prévention de la délinquance tranquillité publique* continue à travailler sur son champ de missions :

- coordination territoriale au quotidien sur les questions de tranquillité publique et de prévention de la délinquance avec les services et partenaires,
- suivi du CLSPD³¹,
- rencontres régulières sur les problématiques de tranquillité publique avec le commissariat et l'OPH³² d'Ivry,
- lien entre les services et le commissariat,
- suivi de l'observatoire local de la tranquillité publique,
- accueil physique et téléphonique des habitants et traitement du courrier.

Des dispositifs nouveaux sont également travaillés en 2014, l'un ciblant la prévention des incivilités commises sur le patrimoine de l'OPH, par le biais d'un protocole Ville/OPH/Police/Justice, l'autre visant à renforcer et structurer le partenariat avec les collègues sur les questions de prévention de la délinquance et des violences scolaires.

L'ensemble de ces activités ne nécessite pas de budget de fonctionnement.

Le service est également amené à mettre en place ponctuellement des actions de prévention ou des suivis individuels de mineurs et jeunes majeurs, en fonction de situations repérées dans les quartiers. Cependant il n'est pas possible d'anticiper les points de tension qui vont impliquer la mise en place de tels projets, ceux-ci pouvant nécessiter un budget.

Le service comprend de plus le secteur de la médiation sociale, qui a pour mission un travail de dialogue, de prévention et de lien social au sein des quartiers, et plus particulièrement de :

- sensibilisation pour réduire les comportements d'incivilités,
- gestion des conflits de la vie quotidienne,
- écoute et orientation,
- prévention aux abords des collèges,
- ateliers de sensibilisation à la non-violence dans les collèges.

Le secteur de la médiation sociale est composé d'un responsable des médiateurs et de deux binômes de médiateurs, qui interviennent sur 18 sites, répartis entre le Plateau Monmousseau, le Petit Ivry, le Centre-Ville, et Les Fauconnières pour Ivry Port, et comprenant les collèges R. Rolland et H. Wallon.

L'activité quotidienne du secteur de la médiation ne nécessite pas de crédits de fonctionnement gérés par le service.

Le secteur a par ailleurs généralisé l'expérimentation d'ateliers de sensibilisation à la non-violence menés en 2013 au collège R. Rolland, avec la mise en place en 2014 d'ateliers réguliers aux collèges R. Rolland et H. Wallon.

³¹ CLSPD : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

³² OPH : Office public de l'habitat

Ces ateliers préfigurent un travail de repositionnement des missions des médiateurs sociaux sur la diffusion de la culture de la médiation auprès des différents publics (écoles, centres de loisirs, habitants, services ...), en appui du travail de terrain quotidien.

Afin de mobiliser les habitants sur ces questions, le service va travailler en 2014 avec les Maisons de quartiers et l'OPH d'Ivry, sur le mieux-vivre ensemble et l'élaboration d'une charte de bon voisinage à Gagarine et Pierre et Marie Curie. Le service va financer dans ce cadre, deux représentations de la compagnie Cabaret pour s'entendre, mettant en scène les conflits de la vie quotidienne et promouvant la médiation comme mode de résolution des conflits. Les habitants seront amenés à participer sur le mode du théâtre forum.

Ces représentations seront financées à hauteur de 3 000€.

Ainsi, le budget de fonctionnement pour le service s'élève en 2014 à 6 100€.

➤ Direction des espaces publics

La direction des espaces publics poursuivra en 2014 les engagements pris pour l'année 2013.

Pour la seconde année consécutive aucun budget n'est proposé pour la direction en fonctionnement.

Cependant, les groupes de travail inter-services et inter-directions continueront à se réunir régulièrement :

- GAPI (groupe de travail inter-services : résolution des points de malpropreté en mettant en commun les compétences (DEP³³, DDU³⁴, DOSTIC³⁵, SCC³⁶...),
- groupe entretien Jeanne Hachette/Marat/Voltaire (DEP, DBC³⁷, DDU, DDAC³⁸, ...),
- mise en œuvre de projets autour des Maisons de quartiers (DDAC, DEP).

Le service *environnement déchets* se décline principalement en 2 secteurs :

Déchets

⇒ Budget annexe du service public d'élimination des déchets

Le secteur est identifié, pour la 4^{ème} année, dans un budget annexe qui a fait l'objet d'une intégration des charges et produits directs et/ou mutualisés par l'ensemble des services dont l'activité est impactée par la problématique « Déchets » :

- mise en œuvre pour la 4^{ème} année des actions planifiées dans le cadre du PLPD (Programme Local de Prévention des Déchets) élaboré en 2010 et décliné jusqu'en 2015, notamment le compostage individuel et collectif, le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, l'exemplarité de la ville dans la gestion de ses propres déchets,

³³ DEP : Direction des espaces publics

³⁴ DDU : Direction du développement urbain

³⁵ DOSTIC : Direction des systèmes technologiques d'information et de communication

³⁶ SCC : Service du conseil et du contentieux

³⁷ DBC : Direction des bâtiments communaux

³⁸ DDAC : Direction de la démocratie et de l'action citoyenne

- amélioration de la visibilité (participation au Forum des Sports, 2 stands sur IEF³⁹, Le Luxy, médiathèque, centres de loisirs...) des actions du service (communication sur la réduction du tonnage de déchets en changeant nos pratiques quotidiennes et amélioration du tri des déchets) dans le même volume horaire,
- mise en œuvre d'une meilleure gestion des déchets des marchés aux comestibles (avec le SDE⁴⁰),
- participation aux actions Eco Défis avec le SDE,
- remise à jour de la base de données des bacs de précollecte des déchets adresse par adresse pour le nouveau marché de location maintenance des bacs.

Publicité

Concernant le budget général du service environnement déchets :

- 9 000€ d'entretien et réparation de mobilier urbain lors de déplacements des dits mobiliers non inclus dans le contrat de location de « mobilier urbain publicitaire »,
- application de la taxe locale sur la publicité extérieure concernant notamment les enseignes visibles du domaine public, qui génèrera une recette de 270 000€,
- nouveau marché pour la location-maintenance d'un sanitaire neuf au droit du parking J. Coutant des communaux.

Enfin, le budget général subventionne le budget annexe déchets par une participation évaluée à 5 201 744€.

Le budget du *service entretien des espaces publics* proposé en fonctionnement est stable : un suivi plus rigoureux des prestations déléguées aux entreprises a permis de réaliser plus d'actions de nettoyage ponctuelles dans des secteurs sensibles tels que la rampe et l'escalier Voltaire, les passages couverts, la cité des Longs Sillons, la cité du Parc...

Secteur Espaces Verts

En 2014, il est proposé de maintenir les activités suivantes :

- entretien du patrimoine arboré, élagage,
- entretien des espaces verts, le fleurissement,
- entretien des réserves foncières et délaissés de terrains,
- création et entretien de décorations lors de manifestations,
- surveillance des parcs et squares,
- entretien des fontaines et des réseaux d'arrosage,
- le concours des balcons fleuris.

³⁹ IEF : Ivry en Fête

⁴⁰ SDE : Service développement économique

Secteur Nettoyement

Les activités du secteur sont maintenues :

- balayage manuel du Centre-Ville,
- balayage et lavage en régie des voies communales,
- ramassage des dépôts sauvages avec l'équipe polyvalente et les camions de centres,
- retrait des tags et graffitis et les décapages sont en progression sur des lieux sensibles,
- prestations de nettoyage par entreprises,
- nettoyage du centre Jeanne Hachette/Marat/Voltaire,
- évacuation de bennes de déchets divers,
- prise de rendez-vous avec les particuliers pour l'enlèvement des encombrants,
- élimination des déchets verts et de voirie.

L'équipe de gardes urbains est mise en place, un troisième agent est arrivé fin 2013 portant l'effectif de cette équipe à trois personnes. De nombreuses interventions sont réalisées, des progrès apparaissent, les contrevenants identifiés sont verbalisés, des courriers de rappels sont faits, parfois les contrevenants rentrent leurs déchets et les apportent à la déchetterie après le passage de l'équipe, une interaction régulière avec le service environnement déchets permet aux gardes urbains de croiser les informations pour régler des problèmes de bacs non attribués par exemple. Ils signalent également les épaves de véhicules et sont en contact avec les villes limitrophes pour des signalements de dépôts. Un contact est également établi avec le centre commercial pour les signalements de caddies abandonnés.

Cette équipe est surtout en lien avec l'équipe polyvalente qui ramasse les dépôts sauvages. Des rues comme Carnot, Mirabeau, J. Le Galleu sont moins sujettes aux dépôts sauvages il reste encore des secteurs difficiles sur le quartier Ivry port, la cité des Longs Sillons.

Les prestations du service *déplacements-stationnement* sont reconduites pour l'année 2014 avec en termes de contexte 36% de places de stationnement payant en plus (cf. extension du stationnement payant au Plateau réalisée en mai 2013) et en corollaire 7 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) supplémentaires.

Pour autant les dépenses proposées sont inférieures à celles du budget primitif 2013, compte-tenu d'économies liées notamment à du matériel récent, au développement de la maintenance préventive et au passage progressif à la verbalisation électronique.

Parallèlement, les recettes liées aux droits de voirie et au stationnement payant de surface ont été réévaluées à la hausse, en raison d'une augmentation du nombre de chantiers privés et du nombre de places payantes (comptabilisées sur un exercice budgétaire entier).

La plus importante partie du budget de fonctionnement du service *maintenance et travaux de voirie* est liée à sa mission de gestion de l'éclairage public.

L'entretien de l'éclairage public consiste à maintenir les installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore en constant état de fonctionnement, à assurer la maintenance préventive des installations et à permettre les réparations nécessaires suite à des accidents ou du vandalisme. Ce poste de dépense augmente de 2,74%. La prévision de consommation d'électricité pour l'éclairage public et la signalisation lumineuse reste inchangée suite au changement de fournisseur après l'appel d'offres réalisé par le Sipperec.

Le budget pour la viabilité hivernale reste inchangé. Le besoin réel dépendra très fortement des conditions météorologiques.

L'hygiène et la sécurité des agents sont garanties par l'achat d'équipements de protection des mains, des yeux et de la tête, et des contrôles techniques des matériels et engins utilisés par le service. Les besoins évalués pour maintenir un niveau optimal de sécurité pour les agents permettent une diminution de ce poste de 30,77% suite au renouvellement de la dotation en bouchons d'oreilles performants réalisée en 2013.

Le fonctionnement de l'atelier mécanique permet la réparation en régie ou "à l'entreprise" (pour les grosses réparations) du matériel et des engins (hors parc auto) pour divers services municipaux. Il nécessite l'achat de pièces détachées, de petit outillage, la location de matériel et de fournitures diverses. Son objectif est l'entretien, le contrôle et la réparation du matériel communal. Ce budget a été ajusté en tenant compte de la réalité des dépenses et diminue de 16% du fait de la non réinscription du montant nécessaire à la reconstitution du stock (réalisée en 2103). Sans cet événement comptable, la prévision diminue de 1,18%.

L'entretien des voiries communales, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'entretien des allées des cimetières, des cours d'écoles ainsi que l'entretien du mobilier urbain et de la signalisation verticale assurent confort d'utilisation et sécurité des usagers. Ce budget d'entretien du patrimoine augmente légèrement (+ 3,12%).

La maintenance des équipements de voirie diminue de 12,5%, essentiellement du fait de l'abandon des crédits pour l'entretien des systèmes de contrôle d'accès dont le suivi est passé à la direction des bâtiments communaux. A périmètre constant, cette prestation augmente de 6,25%.

La prévision de dépenses supplémentaires essentiellement due à la redevance à payer pour la maintenance des bouches incendie est de 2,68%.

⇒ Budget annexe d'assainissement

En termes de fonctionnement, le budget annexe permet d'assurer l'entretien du réseau communal d'assainissement (curage, dessablage) et la maintenance des équipements qui lui sont liés (pompes A. Einstein, R. Degert, ...). L'étude diagnostic de l'assainissement lancée en 2012 se conclura en 2014. Le budget de fonctionnement prévoit également le remboursement des frais engagés par le budget général au titre des prestations d'assainissement (salaire des égoutiers et des personnels, entretien de la cureuse, entretien des vestiaires, téléphonie...).

Ces dépenses sont financées en grande partie par la redevance d'assainissement et par la participation de la ville pour la part relative au traitement des eaux pluviales.

En termes d'investissement, le budget annexe poursuit la réhabilitation des réseaux d'assainissement avec notamment le remplacement de tampons et la création d'avaloirs. En préalable de ces différents travaux, des inspections télévisées seront nécessaires pour évaluer les opérations à entreprendre.

Le budget d'investissement bénéficiera en outre de l'intégration des résultats du compte administratif 2013. Cette somme constitue une provision pour d'éventuels travaux exceptionnels, pouvant être très onéreux, sans que cela déséquilibre le budget annexe d'assainissement. En l'occurrence, cela permettra dans les années à venir, avec des partenaires comme l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou la Direction des Services de l'Environnement et l'Assainissement du Conseil Général du Val-de-Marne, d'intervenir sur le réseau d'assainissement en accompagnement des opérations d'Ivry-Confluences.

➤ **Direction du développement urbain**

Plusieurs décisions majeures sont intervenues en 2013 qui auront des incidences importantes pour l'activité de l'ensemble des services et directions de la ville pour 2014.

On peut citer :

- au Conseil municipal de juin 2013, l'approbation d'un protocole entre l'Etat, l'Oph et la ville d'Ivry concernant Gagarine/Truillot qui ouvre les financements en PLUS CD⁴¹ pour la reconstruction des logements Gagarine qui seront démolis, par plusieurs opérations menées par l'Oph et d'autres bailleurs sur l'ensemble du territoire communal,
- au Conseil municipal de décembre 2013, l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme, qui outre un renforcement des règles pour un plus grand développement des espaces verts publics ou privés, permettra l'émergence de nouveaux projets.
- la décision des trois communes de la communauté d'agglomération Seine-Amont (CASA) de lui transférer la compétence économique à compter du 1^{er} janvier 2014,
- l'adoption à l'automne par le parlement de la loi sur la Métropole du Grand Paris

L'activité de la direction se situe dans un contexte immobilier toujours incertain où le nombre des transactions immobilières est en très légère baisse avec un nombre de 650 DIA⁴² en 2013 soit une chute de 3% par rapport à 2012. Pour ce qui concerne les prix moyens des logements, leur valeur est toujours en légère augmentation de 1,8% entre 2012 et 2013, cependant cette augmentation s'est ralentie avec près de 1,45% de moins qu'entre 2011 et 2012.

Les recettes en matière de droits de mutation se sont établies à 1 735 000€ en 2013, en diminution par rapport à 2012 (- 15%), en rapport avec le contexte immobilier.

Cette augmentation des prix du foncier à Ivry-sur-Seine depuis plusieurs années est la conséquence de l'envolée des prix à Paris et reste une source d'inquiétude pour la commune, engagée dans des opérations d'aménagement où le poids du foncier est important (Zac⁴³ du Plateau, Zac Ivry-Confluences et bientôt Zac Gagarine).

Des mécanismes de régulation ont ainsi été mis en place sur certains secteurs de la commune avec un système de veille développé avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

La maîtrise foncière continue en effet à être une priorité pour le budget 2014, avec la poursuite du partenariat avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France dépendant de la Région. Les dépenses de fonctionnement liées au foncier (frais d'emprunt SAF⁴⁴, assistance sur des terrains pollués, gardiennage des sites...) restent à un niveau élevé.

De nouvelles recettes de fonctionnement liées aux reventes de biens acquis par la collectivité sont également prévues.

⁴¹ PLUS CD : Prêt locatif à usage social pour des opérations de construction démolition

⁴² DIA : Déclaration d'intention d'aliéner

⁴³ ZAC : Zone d'aménagement concerté

⁴⁴ SAF : Syndicat d'action foncière

En ce qui concerne les actions au niveau intercommunal, elles seront soutenues en association avec la Communauté d'Agglomération Seine-Amont, notamment pour l'élaboration du PLHI⁴⁵, du projet de Scot⁴⁶ mais aussi à travers les réflexions dans la perspective de la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris.

La ville d'Ivry-sur-Seine est ainsi adhérente à Paris Métropole. La contribution de la ville se poursuivra en 2014, en lien notamment à la préfiguration de la métropole du Grand Paris.

Ces actions se poursuivront également dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Orly/Rungis/Seine-Amont (ORSA) : suivi de la mise en œuvre du Plan Stratégique Directeur et de la convention d'objectifs CPER⁴⁷/GP3 (2010/2013) prolongé d'un an jusqu'à fin 2014, élaborée conjointement avec la Région, le Département du Val de Marne et l'Epaorsa⁴⁸.

Par ailleurs, la ville poursuit ses travaux avec Paris notamment sur les questions foncières portant sur les terrains concernés par Ivry-Confluences, sur le développement du projet Aqua Futura, recherche/développement autour de la problématique de l'eau (site « ex » Sagep). Pour ce qui concerne l'Association Seine-Amont Développement, une grande partie de ses missions est transférée à la CASA.

Outre la convention CPER/GP3, est également gérée la convention cadre relative aux éco-quartiers « Confluences Seine-Amont Ivry/Paris », reconnaissance de l'Etat des projets de grande ampleur menés par la ville sur l'axe de la RD5 et sur Ivry-Confluences.

Trois grands projets d'aménagement rythment depuis des années une bonne partie de l'activité des services.

Ainsi concernant le projet de renouvellement urbain Gagarine/Truillot, un protocole, préfigurant le volet 2 de l'Anru a été conclu en 2013. Parallèlement, le travail se poursuit avec l'Epaorsa, futur aménageur du projet de Zac Gagarine/Truillot, en vue de la création de la Zac à l'été 2014. Par ailleurs, plusieurs projets de construction de logements par l'Oph d'Ivry sont à l'étude ou avec des permis de construire en cours d'instruction tels que le site de l'angle Raspail/Saint-Just, l'îlot 5K3 de la Zac Ivry-Confluences....

La Zac du Plateau aura vu fin 2013, la poursuite des chantiers de logements, de commerces, d'un parking public mutualisé et d'espaces publics place du Général de Gaulle (livraison prévue en 2015).

En 2013, deux nouveaux projets ont été étudiés, en entrée de ville (projet de résidence intergénérationnelle) et sur le site Saint-Maclou avec des logements et des locaux d'activité. Concernant ce dernier, attribué à LogisTransport, le choix de l'architecte interviendra au printemps. Par ailleurs, les études sont lancées sur l'îlot Hoche en vue de la réalisation de plusieurs programmes de logements en accession et social, par Valophis, l'Oph et la société Nexity.

⁴⁵ PLHI : Programme local de l'habitat intercommunal

⁴⁶ SCOT : Schéma de cohérence territoriale

⁴⁷ CPER : Contrat de projets Etat-Région

⁴⁸ EPAORSA : Etablissement public d'aménagement Orly/Rungis/Seine Amont

Pour ce qui concerne la Zac Ivry-Confluences, 2014 verra la poursuite opérationnelle d'un certain nombre d'opérations de logements de tous types, équipements publics (groupe scolaire, collège, crèche), activités avec la plateforme immobilière Charles Foix, principalement au sud du boulevard de Brandebourg (Quai aux Grains, terrain Philips, France Télécom, Ville de Paris) et rue Molière. Les premières livraisons interviendront également courant 2014 pour les projets Plateforme Charles Foix et Quai aux Grains.

Par ailleurs, en 2013 ont été délivrés les permis de construire concernant l'îlot du BHV⁴⁹ (boulevard Paul Vaillant Couturier et rue des Péniches), et le site est candidat pour accueillir le siège de la Région Ile-de-France (décision à l'été 2014). En 2014, seront lancées les études de programmation en vue de la réalisation des bâtiments d'activités pour les activités du groupe Saint-Gobain et les réflexions engagées sur le site Total. Seront également lancés les premiers travaux d'infrastructures (bd de Brandebourg, cours Sud et Nord), mais également les travaux pour la réalisation d'un puits de géothermie et la construction du réseau de chaleur.

La première phase de construction est ainsi bien engagée et les prochaines études pour la réalisation de nouveaux projets n'interviendront qu'à la fin 2014. Aussi l'année 2014 sera consacrée à un premier bilan de l'opération et à la réalisation d'un plan guide qui permettra de réinterroger le projet.

Parallèlement, un travail important se poursuit concernant l'aide au relogement des habitants et des entreprises impactées par le projet Ivry-Confluences, en collaboration avec divers partenaires telle que la CCIP⁵⁰ et le Pact. Pour ce qui concerne les habitants impactés par le projet, des solutions ont été proposées à près de 40 d'entre eux à la fin 2013, par acquisition dans des programmes neufs ou relogement dans le parc social. L'effort se poursuivra en 2014 et les années à venir, avec également le projet de conclure une charte relogement avant la fin 2014, qui sera une première en la matière.

Il convient également de signaler les études urbaines ou la mise au point de projets qui se poursuivront en 2014 dans plusieurs quartiers de la ville représentant quelques centaines de logements, des équipements publics, des aménagements d'espaces publics, des activités et des commerces. Certains de ces projets ont fait l'objet de présentations publiques, de concertation, d'ateliers participatifs, d'autres sont à venir ou se poursuivront en 2014 (R. Robin/M. Thorez, R. Villars, 22 rue Ledru Rollin, M. Lamant J. Coutant). A noter la réalisation en 2014 d'une étude urbaine sur le secteur d'Ivry-Port Nord au contact du territoire parisien.

L'année 2014 sera également consacrée à la mise en œuvre de la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé fin 2013. Comme lors de l'approbation du PLU début 2004, il sera proposé une modification du document au cours du quatrième trimestre sur des aspects techniques et réglementaires mineures d'ajustement.

A noter que dans l'accompagnement des services et des particuliers pour des conseils lors de l'instruction des permis de construire (notamment sur les thématiques environnementales), le CAUE⁵¹ du Val de Marne poursuivra sa mission 2014.

En matière d'habitat, le PLH⁵² établi pour une période de 6 ans, (2012/2017) continue de guider la politique de l'habitat sur cette période.

⁴⁹ BHV : Bazar de l'Hôtel de Ville

⁵⁰ CCIP : Chambre de commerce et d'industrie de Paris

⁵¹ CAUE : Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement

En 2013, plusieurs programmes de construction de logements ont été livrés :

- sur la Zac du Plateau (47 en social + crèche – livré en 2014),
- rue Mirabeau (40 en social),
- à l'angle des rues Marat/Saint-Just (67 logements en social),
- à l'angle des rues Chateaudun/Verdun (23 en accession),
- à l'angle des rues L. Bertrand/P. Moulie (32 logements en accession),
- au 39/43, rue L. Bertrand (15 logements en accession),
- au 10/12, rue Fouilloux (120 logements pour personnes âgées).

Ces programmes souvent associés à la réalisation de commerces et locaux d'activités, représentent un total de 224 logements familiaux et 120 autres.

En 2014, seront livrés les projets suivants :

- au 52bis, avenue M. Thorez (41 logements en accession) – initialement prévus en 2013,
- au 89, avenue M. Thorez (50 logements en accession et locatif privé), – initialement prévus en 2013,
- au 177, rue M. Hartmann (88 logements en social) – initialement prévus en 2013,
- bd de Brandebourg – Quai aux Grains (183 logements en accession et social, commerces, activités, espaces publics),
- 133/155, avenue de Verdun (62 logements en accession),
- Carnot/Vérolot 1ère tranche (161 logements en accession, PSLA⁵³ et social),
- 38/40, rue G. Péri (80 logements en accession + 25 logements pour handicapés),
- 43, rue Saint-Just (20 logements pour les pompiers + caserne des pompiers).

Cela représente au total 685 logements familiaux et 25 logements pour handicapés, associés à des commerces, équipements publics, activités, espaces publics. Soit sur les deux années 2013 et 2014 un total de 909 logements familiaux (soit 454 logements/an), chiffre conforme aux prévisions du PLH⁵⁴.

De nouveaux programmes sont en cours ou devraient démarrer en 2014, pour une livraison au-delà de 2014, soit 20 programmes (dont 14 sur la Zac Ivry-Confluences) représentant plus de 1 664 logements familiaux et plus de 600 logements non familiaux (résidence sociale, étudiants, jeunes salariés, chercheurs).

A noter que le service habitat est par ailleurs mobilisé sur l'assistance à la commercialisation des nouveaux programmes de logements en accession, notamment dans le cadre de la volonté municipale à maintenir des prix accessibles au plus grand nombre. Cela passe par le respect de la charte Qualité Habitat et notamment, quand cela est possible, la mise en œuvre de clauses anti-spéculative en cas de reventes (selon conditions). Un travail particulier vis à vis des personnes impactées par les opérations d'aménagement et notamment Ivry-Confluences a été engagé en 2012 et se poursuit.

En 2014 également, des programmes de réhabilitation d'ensembles d'habitat social se poursuivront notamment sur les groupes de l'OPH d'Ivry.

⁵² PLH : Programme local habitat

⁵³ PSLA : Prêt social location accession

⁵⁴ PLH : Plan local de l'habitat

Par ailleurs, les aides au parc privé sous forme d'Opah⁵⁵ copropriétés dégradées, de programme d'intérêt général (PIG) et de programme social thématique (PST) qui se substituent notamment aux anciens dispositifs Opah se poursuivront sur 2014. A noter également le lancement d'une étude Opah renouvellement urbain sur le quartier Parisien.

En termes de politique sociale sur les secteurs hygiène et droit au logement, on note le maintien des activités par rapport à 2013.

L'année 2014 constituera un tournant pour le service du développement économique de la ville au regard de l'engagement du transfert de tout ou partie de ses activités à compter du 1^{er} janvier 2014, à la Communauté d'Agglomération Seine-Amont. Ainsi, le transfert des personnels concernés est programmé au début de l'été.

La plate-forme immobilière Charles Foix, inscrite au bilan de la ZAC Ivry-Confluences dont la livraison est prévue été 2014 sera gérée par un établissement public dépendant de la CASA.

L'accompagnement des entreprises impactées par la Zac Ivry-Confluences sera ainsi assuré par un agent de la CASA en lien étroit avec les services de la DDU.

Par ailleurs, le niveau des subventions versées aux différentes associations œuvrant dans le domaine économique est maintenu globalement.

Dans le domaine commercial, il sera proposé la création d'un secteur commerce, (action non transférée à la CASA), rattaché à la DDU. Les actions du secteur seront portées comme en 2013 via les actions FISAC⁵⁶ qui ont démarré en 2009. Le secteur continuera à piloter en association avec l'aménageur et les promoteurs le comité de commercialisation sur la ZAC du Plateau (Place du Général De Gaulle), en charge de veiller aux implantations à venir des commerces correspondant aux attentes des habitants. Une démarche similaire est à l'étude pour Ivry-Confluences.

Il assurera également les actions liées aux marchés aux comestibles.

Enfin en matière de culture urbaine, ou d'approche culturelle dans l'aménagement, l'aide de la ville se poursuit dans la démarche engagée sur la ZAC du Plateau pour la reconnaissance et/ou labellisation de la Haute Qualité Artistique et Culturelle (HQAC) des opérations d'aménagement à l'instar de la Haute Qualité Environnementale. Des initiatives similaires pourraient être envisagées sous de nouvelles formes à imaginer pour les grands projets urbains Ivry-Confluences et Gagarine.

⁵⁵ OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

⁵⁶ FISAC : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

➤ Direction des bâtiments communaux

Le budget des services de cette direction concerne les prestations nécessaires au fonctionnement des bâtiments communaux.

Le budget de fonctionnement du *service études et travaux bâtiments* est presque exclusivement consacré au règlement des divers fluides : eau, gaz, électricité, chauffage urbain ainsi qu'aux prestations de déménagement pour les services municipaux. Le recours aux centrales d'achat des syndicats intercommunaux d'énergie (SIPPEREC⁵⁷ et SIGEIF⁵⁸) pour les fournitures d'électricité et de gaz a permis de stabiliser le coût des fluides.

L'activité du service va être consacrée au suivi des opérations lancées ou qui vont être retenues cette année :

- groupe scolaire Rosa Parks (livraison prévue en juin 2014),
- aménagement d'une crèche Rosa Bonheur (livraison prévue en septembre 2014),
- aménagement de la maison de quartier Gagarine (livraison prévue fin 2014),
- aménagement de la maison de quartier du Petit Ivry (livraison prévue en septembre 2014),
- groupe scolaire Ivry-Confluences (livraison prévue en avril 2015),
- aménagement du CDN⁵⁹ à la Manufacture des Œillets (livraison prévue en 2016),
- aménagement d'un relais assistantes maternelles rue M. Hartmann (livraison prévue en 2015).

Le budget du *service entretien des bâtiments communaux* est consacré aux dépenses de maintenance et d'entretien des équipements communaux : fournitures pour les travaux réalisés en régie, contrats d'entretien, contrôles périodiques réglementaires. Le secteur chauffage gère le marché d'exploitation des chaufferies communales avec l'objectif de réduire les consommations. Enfin, le secteur évènementiel gère les installations nécessaires pour Ivry en Fête, les fêtes de quartier et les fêtes d'écoles, les diverses cérémonies et les élections.

Le service va également suivre en 2014 des opérations de réhabilitation suivantes :

- la réfection de l'étanchéité de la toiture du groupe scolaire H. Barbusse (2^{ème} phase),
- l'aménagement de locaux pour le centre de loisirs à l'école maternelle G. Péri,
- la réfection des locaux du personnel à la piscine,
- divers travaux d'amélioration dans les centres administratifs et techniques municipaux.

Le budget de fonctionnement du *service prévention sécurité dans les ERP*⁶⁰ est consacré principalement à la participation de la ville au fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Ce budget concerne aussi les contrats d'entretien et de démarrage des installations de sécurité anti-incendie ou anti-intrusion dans les équipements ainsi que le contrat avec une société de télésurveillance.

⁵⁷ SIPPEREC : Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication

⁵⁸ SIGEIF : Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France

⁵⁹ CDN : Centre dramatique national

⁶⁰ ERP : Etablissements recevant du public

L'activité du service porte sur 4 principales actions :

- le fonctionnement de la commission communale de sécurité avec un suivi des établissements « à risques »,
- le suivi des installations d'alarme incendie ou de surveillance,
- la poursuite de la mise en œuvre du programme pluriannuel de mise en accessibilité des équipements communaux,
- le suivi des travaux d'entretien et de sécurité au centre Jeanne Hachette.

Le *service du bureau d'études* effectue des prestations de relevés topographiques de reprographie et d'élaboration de plans pour l'ensemble des services communaux. Il gère également la banque de données urbaines.

Le bureau d'études va également poursuivre en 2014 la mise en place d'une gestion informatique du patrimoine communal et accompagne les services à ce changement.

Le *service nettoyage des bâtiments communaux* regroupe les agents et les moyens budgétaires affectés au nettoyage des équipements communaux (hors écoles). Le service va poursuivre la mise en place d'une organisation visant à valoriser les métiers d'entretien et à améliorer l'efficacité des prestations réalisées à budget constant.

⇒ Le budget annexe du chauffage urbain

Ce budget concerne dorénavant 2 réseaux gérés en délégation de service public : le réseau existant qui couvre le centre-ville et le Petit Ivry et le nouveau réseau sur Ivry-Confluences. Ce nouveau réseau, alimenté par géothermie, sera relié au réseau existant.

Le budget annexe est consacré aux règlements des prestations de contrôle financier et technique ou à des prestations d'aide à la maîtrise d'ouvrage.

➤ Atelier du développement durable

Pour l'atelier du développement durable, le suivi de la traduction opérationnelle des orientations et des objectifs inscrits dans la Charte écoquartier, le Plan climat énergie et le Plan local d'urbanisme, notamment au travers de la mise en œuvre de la convention passée avec l'Agence de l'énergie du Val de Marne, figurent parmi les priorités du plan de travail 2014.

Cette année sera également marquée par :

- la poursuite du suivi du projet du Sycotom⁶¹ de reconstruction de l'unité de traitement des déchets ménagers, cela en intégrant les orientations quant à la problématique des biodéchets et de leur traitement,
- la mise en œuvre de la consultation sur le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement et sa finalisation à l'issue de cette dernière,
- l'élaboration d'une charte d'implantation des antennes de téléphonie mobile,
- la poursuite du travail sur les indicateurs d'évaluation cela au travers du rapport de développement durable,
- la poursuite du partenariat étude, engagé depuis 2013, sur des questions environnementales avec l'Université de Paris I.

⁶¹ SYCTOM : Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères

Les actions relatives à la connaissance et à la protection de la biodiversité sur le territoire seront maintenues :

- la convention de 5 ans avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour les « Refuges Excellence » sur le site de la promenade des Petit-Bois et la convention dite « Etablissement » du Bois du Bréau (77) seront poursuivies,
- à l'issue d'un travail engagé avec un groupe d'apiculteurs ivryens, une association s'est constituée (association protectrice des abeilles ivryennes - APAI). Une convention de 3 ans sera signée afin qu'elle puisse assurer, pour le compte de la Ville, la gestion des ruches et les actions de sensibilisation à la défense de la biodiversité.

➤ **Parc automobile**

Les crédits consacrés au fonctionnement du parc pour l'année 2014 sont stables.

La rationalisation de la gestion des activités en collaboration avec les services utilisateurs a permis de reconduire le budget location de cars à l'identique, et ce malgré l'actualisation des prix.

B– La fiscalité, les allocations compensatrices, la dotation globale de fonctionnement et la péréquation des ressources

Les montants des bases et produits de la fiscalité communale ont été notifiés à la commune le 7 mars 2014.

Plus encore qu'en 2013, le budget s'est construit dans un contexte financier difficile, contraint.

Rappelons que la création de la communauté d'agglomération de Seine-Amont en 2013 a engendré le transfert de la fiscalité économique.

Les communes pour leur part ont conservé :

- la part communale de la *taxe d'habitation*, acquittée par les personnes qui jouissent d'un local d'habitation,
- la *taxe foncière sur les propriétés bâties*, qui concerne les propriétaires de locaux,
- la part communale de la *taxe foncière sur les propriétés non bâties*, applicable aux propriétaires de terrains.

Les montants des bases notifiées par les services de la Direction générale des finances publiques sont les suivants :

	bases réelles 2013	bases prévisionnelles 2014 notifiées	écart	évolution (%)
TH	88 941 126	91 008 000	2 066 874	2,32
TFB	115 873 855	115 962 000	88 145	0,08
TFNB	487 578	515 800	28 222	5,79

Ces évolutions résultent de la prise en compte de l'évolution forfaitaire de 0,9% des bases fiscales décidée par le Parlement, des livraisons de logements et des démolitions de locaux intervenus en 2013.

Il est proposé de faire évoluer les taux de la fiscalité directe locale de 1,5% tels que cela a été annoncé par la Municipalité au cours de la procédure budgétaire.

Les taux 2014 seraient ainsi les suivants :

	Taux 2013	Taux 2014
TH	19,01	19,30
TFB	31,79	32,27
TFNB	50,14	50,90

Le produit fiscal résultant d'une augmentation des taux de fiscalité de 1,5% se monterait à 55 248 023€.

B-1- Les fonds de garantie

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), complété d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ont été versés aux communes pour la première fois en 2011 afin d'assurer le maintien des ressources de la ville l'année suivant la réforme fiscale supprimant la taxe professionnelle.

En 2014 les montants sont estimés à 3 909 608€ pour le FNGIR et à 2 055 704€ au titre de la DCRTP.

Au total la ville percevra donc 5 965 312€, montant qui n'évoluera pas d'année en année, contrairement au dynamisme de la taxe professionnelle que ces fonds remplacent.

B-2- Les allocations compensatrices

Ces allocations, censées compenser les allègements fiscaux que l'Etat accorde aux contribuables locaux, ont été transformées depuis plusieurs années en variables d'ajustement et sont donc en réalité déconnectées des questions fiscales.

Cette année il a été décidé d'une diminution de 19,2% des dotations liées aux taxes foncières et économiques.

Ces allocations se montent à 1 949 167€ pour 2014 en baisse de 8,9% par rapport aux montants notifiés en 2013.

B-3- L'attribution de compensation

L'attribution de compensation relève d'un mécanisme financier permettant de restituer aux communes les ressources fiscales transférées à la communauté d'agglomération diminuées des charges nettes également transférées.

Elle a pour objectif de garantir la neutralité budgétaire tant pour les budgets communaux que pour le budget communautaire.

Au budget primitif, l'attribution de compensation prévisionnelle de 43 334 823€ tient compte de la prise en charge de subventions aux partenaires économiques par la communauté d'agglomération. Elle sera ensuite diminuée des transferts de charge qui s'opéreront dans le domaine du développement économique.

B-4- La dotation globale de fonctionnement (DGF)

En 2014, la DGF supporte la contribution de la commune au redressement des finances publiques.

La dotation forfaitaire

Le montant de la dotation forfaitaire a été communiqué aux communes le 1^{er} avril 2014. Son montant est de 9 964 292€, soit une diminution de 10,8% par rapport à 2013, correspondant à une baisse de 1 207 311€.

Ce montant doit tenir compte de la contribution communale au redressement des finances publiques dont le montant exact devrait être prochainement transmis à la commune.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

Cette dotation s'élevait à 1 086 858€ en 2013 et son montant est reconduit en 2014.

B-5- Les fonds de péréquation

La commune est contributrice aux deux fonds de péréquation horizontale depuis 2012 : fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) et fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF).

Les montants de ces fonds n'ont pas encore été communiqués à la commune par l'Etat. Les premières estimations du FSRIF et du FPIC sont donc intégrées au projet de budget pour des montants respectifs de 802 975€ et 405 402€ soit au total une réfaction sur les recettes communales de 1 208 377€.

L'impact de ces dispositifs de péréquation sur le budget communal est difficile à estimer car il s'agit de comparer divers indicateurs pour l'ensemble des communes et intercommunalités de France. Leur prévision est donc incertaine.

C) – L'autofinancement

Celui-ci s'élève à 3 589 715€ et sera affecté au financement de l'investissement de l'année.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget réglementaire de la ville comprend le budget principal et les budgets annexes présentés ci-dessous en dépenses et recettes.

<i>Type de budget</i>	<i>Dépenses 2014</i>	<i>Recettes 2014</i>
Budget principal	36 020 281	24 144 813
Budget annexe de la restauration municipale	2 178	2 178
Budget annexe de l'assainissement	860 000	153 598
Budget annexe du centre médico-psycho pédagogique	1 980	1 639
Budget annexe du cinéma municipal le Luxy	1 990	1 990
Budget annexe du service public d'élimination des déchets	8 045	541
Les autres budgets annexes ne présentent pas pour 2014 de budget d'investissement		

Ainsi, le montant du programme global d'investissement pour l'année 2014 est de 27 888 667€.

Les recettes d'investissement sont estimées à 11 506 013€.

A) – Les dépenses d'investissement

Elles tiennent compte du fait que le budget 2014 est un budget de transition entre deux mandats. Afin de permettre à la nouvelle équipe d'arrêter des choix en conformité avec les priorités du nouveau mandat, elles sont recentrées au budget primitif sur les dépenses incontournables :

- les engagements juridiques conclus par la commune,
- les opérations relevant de financements contractualisés par la commune avec d'autres institutions (Etat, Région, Conseil général...),
- les moyens impératifs en termes de poursuite d'activité et continuité du service public (par exemple : remplacement de matériels défectueux, ...)

Le programme d'investissement

Pour 2014 son montant est donc arrêté à 27 888 667€ ou 26 324 667€ hors acquisitions foncières « compensées ».

En effet, il comprend quatre acquisitions foncières dont la revente est prévue au cours du même exercice pour un montant en dépenses et recettes de 1 564 000€. Elles concernent des biens situés 3 rue E.Guillou, 3 impasse de l'Avenir, 48/50 rue Jean Jaurès et 21 rue E. Blin.

Le programme comprend notamment :

- 9,18M€ pour la vie scolaire avec la livraison de l'école Rosa Parks, des travaux d'étanchéité pour le groupe scolaire H. Barbusse, la cour de l'école P. Langevin élémentaire, des études pour la reconstruction du groupe scolaire A. Makarenko,...

- 5,11M€ pour l'aménagement, l'environnement comprenant notamment 1,4M€ pour la participation au déficit de la ZAC du Plateau, 215 000€ pour l'acquisition du parking ZAC du Plateau, la réfection de chaussées et trottoirs pour 640 000€, les itinéraires cyclables pour 200 000€, la remise aux normes des chaufferies pour 370 000€, les investissements relatifs au budget d'assainissement pour 860 000€,...
- 4M€ pour le logement avec des aides à la construction neuve de logements sociaux et des aides à la réhabilitation,
- 3,19M€ pour la culture avec pour l'essentiel la réalisation du centre dramatique national,
- 1,78M€ pour les services généraux notamment les travaux d'entretien des bâtiments communaux, l'acquisition de matériels et mobiliers,...
- 1M€ pour la démocratie, la citoyenneté avec notamment l'aménagement des maisons de quartier Pierre et Marie Curie et Gagarine,...
- 867 000€ pour la petite enfance avec notamment la livraison de la crèche Rosa Bonheur et le lancement de l'opération relative au relais assistantes maternelles Hartmann,...
- 277 500€ pour l'entretien des équipements sportifs,
- 240 000€ pour l'accessibilité de l'espace public et des bâtiments,
- 150 000€ pour l'acquisition d'un échographe,
- 60 000€ pour la rénovation des foyers pour personnes âgées.

Le détail des opérations d'investissement est donné en annexe.

B) - Les recettes d'investissement

Elles comprennent :

- Des cessions : 1 106 700€ et 1 564 000€ relatifs aux biens acquis et revendus au cours du même exercice,
- Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour 3 547 555€,
- La DDGI (dotation départementale globale d'investissement) versée par le Département pour 160 000€,
- Les taxes d'aménagement pour 413 269€,
- Les amendes de police 300 000€,
- Les subventions et participations pour les opérations d'investissement pour 4 414 489€.

Ces dernières tiennent compte notamment :

- des subventions relatives au Contrat régional,
- de la participation de la Préfecture de police pour la rénovation de la rue Saint Just suite à l'implantation de la caserne des pompiers,
- de la réserve parlementaire pour la route du Fort,
- des subventions de la CAF pour la maison de quartier Pierre et Marie Curie,
- d'une subvention du Conseil général pour le stade Gournay,
- des subventions relatives à la convention régionale de renouvellement urbain,
- des subventions de la CAF et du Conseil général pour la crèche Rosa Bonheur,
- des subventions du FISAC pour l'aide au commerce,
- des financements au titre du dispositif écoquartier du contrat de plan Etat-Région pour l'école Rosa Parks,

- d'une subvention de l'Etat pour la ZAC du Plateau,
- des subventions de la DRAC⁶², du Conseil régional et du Conseil général pour le CDN,...

C) - L'emprunt

Le recours à l'emprunt s'élève pour 2014 à 12 792 939€.

Liste des annexes :

- Annexe 1 - Equilibre financier 2014
- Annexe 2 - Dépenses et recettes de fonctionnement des services 2014
- Annexe 3 - Programme d'investissement 2014 par directions/services
- Budgets réglementaires : ville / assainissement / chauffage urbain / restauration municipale / aide à domicile / centre médico psycho-pédagogique / soins infirmiers à domicile / cinéma municipal Le Luxy / service public d'élimination des déchets – (en annexe)
- Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014

⁶² DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

FINANCES

Budget Primitif 2014

Budget principal

Programme d'emprunt 2014

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M14 sur la comptabilité des communes,

vu sa délibération du 10 avril 2014 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 10 avril 2014,

vu l'inventaire des besoins locaux, tant pour couvrir les suggestions de la section de fonctionnement que pour continuer l'effort d'investissement,

vu les projets du budget primitif 2014 et budgets annexes présentés par le Maire,

vu le programme d'emprunt,

considérant que pour mettre en œuvre les missions de service public artistique et culturel du cinéma, il est nécessaire que le budget principal de la ville participe au financement des actions intégrées dans le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy,

DELIBERE

par 35 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2014 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2014.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 12 792 939 euros destinés à financer le programme d'équipement 2014 retenu par le Conseil municipal.

ARTICLE 4 : APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 7 MAI 2014

FINANCES

Budget Primitif 2014

Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M49 sur la comptabilité des services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

vu sa délibération du 10 avril 2014 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 10 avril 2014,

vu le projet du budget primitif 2014 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE

par 35 voix pour et 4 voix contre et 6 abstentions

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget annexe d'assainissement de l'exercice 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe d'assainissement 2014.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 7 MAI 2014

FINANCES

Budget Primitif 2014

Budget annexe du chauffage urbain

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M4 sur la comptabilité des services publics industriels et commerciaux,

vu sa délibération du 10 avril 2014 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 10 avril 2014,

vu le projet du budget primitif 2014 présenté par le Maire,

DELIBERE

par 35 voix pour et 1 voix contre et 9 abstentions

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2014, ci-annexé.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 7 MAI 2014

FINANCES

Budget Primitif 2014

Budget annexe de la restauration municipale

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M14 sur la comptabilité des communes,

vu sa délibération du 10 avril 2014 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 10 avril 2014,

vu le projet du budget primitif 2014 présenté par le Maire,

DELIBERE

par 35 voix pour et 1 voix contre et 9 abstentions

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement ci-annexé.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 7 MAI 2014

FINANCES

Budget Primitif 2014

Budget annexe de l'aide à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M14 sur la comptabilité des communes,

vu sa délibération du 10 avril 2014 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 10 avril 2014,

vu le projet du budget primitif 2014 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE

par 41 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget annexe de l'aide à domicile de l'exercice 2014, ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe de l'aide à domicile 2014.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 7 MAI 2014

FINANCES

Budget Primitif 2014

Budget annexe du centre médico-psycho pédagogique

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M22 sur la comptabilité des établissements publics sociaux et médico-sociaux,

vu sa délibération du 10 avril 2014 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 10 avril 2014,

vu le projet du budget primitif 2014 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE

par 41 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de l'exercice 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du centre médico-psycho pédagogique 2014.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 7 MAI 2014

FINANCES

Budget Primitif 2014

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M22 sur la comptabilité des établissements publics sociaux et médico-sociaux,

vu sa délibération du 10 avril 2014 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 10 avril 2014,

vu le projet du budget primitif 2014 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE

par 41 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile de l'exercice 2014, ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du service de soins infirmiers à domicile 2014.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 7 MAI 2014

FINANCES

Budget Primitif 2014

Budget annexe du cinéma municipal Le Luxy

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M4 sur la comptabilité des services publics industriels et commerciaux,

vu sa délibération du 10 avril 2014 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 10 avril 2014,

vu le projet du budget primitif 2014 présenté par le Maire,

DELIBERE

par 35 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy de l'exercice 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy 2014.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 7 MAI 2014

FINANCES

Budget Primitif 2014

Budget annexe du service public d'élimination des déchets

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L. 2311-1, L. 2312-2, L. 2336-3, L. 2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'instruction M14 sur la comptabilité des communes,

vu sa délibération du 10 avril 2014 adoptant le principe du vote du budget par nature,

vu le débat d'orientations budgétaires du 10 avril 2014,

vu le projet du budget primitif 2014 présenté par le Maire,

DELIBERE

par 35 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget annexe du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2014 tant en fonctionnement qu'en investissement ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du service public d'élimination des déchets 2014.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 7 MAI 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 7 MAI 2014

FINANCES

Vote des taux de fiscalité directe locale 2014

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée sur la fiscalité directe locale et les textes régissant la comptabilité publique,

vu le code général des impôts, notamment l'article 1636 B sexies,

vu la loi de finances pour 2014,

vu les bases d'impositions communiquées par les services fiscaux, notamment l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 35 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : FIXE comme suit les taux de la fiscalité directe locale :

<u>DESIGNATION DES TAXES</u>	<u>TAUX DEFINITIVEMENT FIXE</u>
⇒ Taxe d'habitation	19,30 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties	32,27 %
⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	50,90 %

ARTICLE 2 : DIT que les crédits relevant du produit fiscal sont prévus au budget.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 30 AVRIL 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 30 AVRIL 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 AVRIL 2014